

Placements Bell Aliant Communications
régionales, société en commandite

États financiers consolidés et notes

31 décembre 2008

Bell Aliant

Rapport de la direction

AUX PORTEURS DE PARTS

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

La direction a établi et maintient des systèmes comptables et de contrôles internes comportant des politiques et des procédures écrites ainsi qu'un programme de vérification interne exhaustif. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que nos documents comptables sont fiables et constituent un fondement adéquat aux fins de préparation des états financiers en temps opportun et avec exactitude et que notre actif est bien protégé.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière, principalement par l'intermédiaire du comité de vérification. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur recommandation du comité de vérification. Le comité de vérification est aussi responsable de recommander la nomination des vérificateurs indépendants et d'approuver leur rémunération et les conditions de leur mission. D'autres responsabilités incombent au comité de vérification, notamment les rencontres périodiques avec les vérificateurs indépendants, les membres de la direction et les vérificateurs internes afin d'examiner les questions touchant la comptabilité, la vérification, les contrôles internes, les litiges, l'information financière ou autres. Les vérificateurs internes et les vérificateurs externes ont librement accès au comité de vérification, que ce soit en présence ou non des membres de la direction.

Nos vérificateurs indépendants, Deloitte & Touche s.r.l., ont vérifié nos états financiers. Le rapport des vérificateurs ci-joint décrit l'étendue de leur vérification et présente leur opinion.



La présidente et chef de la direction,
Karen H. Sheriff
Placements Bell Aliant Communications
régionales inc., commandité de
Placements Bell Aliant Communications
régionales, société en commandite



Le chef des affaires financières,
Glen LeBlanc
Placements Bell Aliant Communications
régionales inc., commandité de
Placements Bell Aliant Communications
régionales, société en commandite

Le 10 mars 2009

Rapport des vérificateurs

AUX ADMINISTRATEURS DE PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC.,
COMMANDITÉ DE PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (la « Société ») aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 10 mars 2009

États

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

| | Notes | 2008 | 2007 (redressé, note 6) |
|--|--------|-----------------|----------------------------|
| Actif | | | |
| Actif à court terme | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 14,6 | 48,1 |
| Débiteurs | 3, 24 | 348,4 | 353,8 |
| Stocks | 4 | 13,3 | 25,7 |
| Charges payées d'avance | 24 | 16,5 | 17,3 |
| Actif d'impôts futurs | 5 | 40,8 | 27,7 |
| Impôts à recouvrer | 5 | 9,1 | 13,4 |
| Actif à court terme lié aux activités abandonnées | 6 | 15,0 | — |
| | | 457,7 | 486,0 |
| Dépenses en immobilisations | | | |
| Immobilisations corporelles | 7 | 3 726,1 | 3 730,1 |
| Actifs incorporels à durée de vie limitée | | 3 218,3 | 3 154,5 |
| | | 6 944,4 | 6 884,6 |
| Autres actifs | | | |
| Créances à long terme | 11, 24 | 34,9 | 66,5 |
| Charges reportées | 8 | 15,9 | 27,5 |
| Actif d'impôts futurs | 5 | 7,1 | 7,1 |
| Actif au titre des prestations constituées | 9 | 398,9 | 363,9 |
| Actifs incorporels à durée de vie indéfinie | 10 | 125,2 | 82,8 |
| Écart d'acquisition | 11 | 2 766,6 | 2 554,5 |
| Actif à long terme lié aux activités abandonnées | 6 | 2,3 | — |
| | | 3 350,9 | 3 102,3 |
| Total de l'actif | | 10 753,0 | 10 472,9 |
| Passif et avoir des associés | | | |
| Passif à court terme | | | |
| Effets à payer à un apparenté | 24 | 6,2 | 1,9 |
| Créditeurs et charges à payer | 12, 24 | 451,2 | 404,1 |
| Distributions à verser | 24 | 55,4 | 52,0 |
| Passif d'impôts futurs | 5 | 0,5 | 0,3 |
| Dettes à court terme | 13 | 208,2 | 216,7 |
| Tranche à court terme de la dette à long terme | 14 | 114,7 | 59,8 |
| Passif à court terme lié aux activités abandonnées | 6 | 7,6 | — |
| | | 843,8 | 734,8 |
| Passif d'impôts futurs | 5 | 453,2 | 455,6 |
| Dettes à long terme | 14 | 2 454,0 | 2 513,8 |
| Passifs liés aux dérivés | 15 | 15,2 | 3,7 |
| Passif au titre des prestations constituées | 9 | 421,9 | 410,5 |
| Crédits reportés | 24 | 19,5 | 18,1 |
| | | 4 207,6 | 4 136,5 |
| Part des porteurs sans contrôle | 16 | 1 662,5 | 1 829,6 |
| Avoir des associés | | 4 882,9 | 4 506,8 |
| Total du passif et de l'avoir des associés | | 10 753,0 | 10 472,9 |

Se reporter aux notes complémentaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc.,
commandité de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite

Charles White
Administrateur

Edward Reevey
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par part)

| | Notes | 2008 | 2007 (redressé, note 6) |
|---|-------|--------------|----------------------------|
| Produits d'exploitation | 18 | 3 282,0 | 3 253,3 |
| Charges | | | |
| Charges d'exploitation | | 1 909,4 | 1 946,5 |
| Amortissement | 7, 8 | 716,1 | 775,4 |
| Frais de restructuration et autres frais | 12 | 60,7 | 27,4 |
| | | 2 686,2 | 2 749,3 |
| | | 595,8 | 504,0 |
| Autres charges (gains) | | | |
| Gain lié aux instruments financiers dérivés | 15 | — | (6,4) |
| Autres charges (gains) | | (2,3) | 6,6 |
| | | (2,3) | 0,2 |
| Intérêts débiteurs | | | |
| Intérêts sur la dette à long terme | | 138,0 | 142,1 |
| Autres intérêts débiteurs | | 18,9 | 16,3 |
| | | 156,9 | 158,4 |
| Bénéfice avant les éléments ci-dessous | | 441,2 | 345,4 |
| Impôts sur les bénéfices | 5 | | |
| Économie d'impôts exigibles | | (7,6) | (9,9) |
| Économie d'impôts futurs | | (14,2) | (114,0) |
| | | (21,8) | (123,9) |
| Bénéfice avant la part des porteurs sans contrôle | | 463,0 | 469,3 |
| Part des porteurs sans contrôle | | 131,1 | 158,9 |
| Bénéfice net lié aux activités poursuivies | | 331,9 | 310,4 |
| Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées | 6 | (9,7) | 264,3 |
| Bénéfice net | | 322,2 | 574,7 |
| Bénéfice par part | 19 | | |
| Bénéfice de base lié aux activités poursuivies | | 2,08 | 2,04 |
| Bénéfice de base lié aux activités abandonnées | | (0,06) | 1,73 |
| Bénéfice de base | | 2,02 | 3,77 |

Se reporter aux notes complémentaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

| | Note | 2008 | 2007 (redressé, note 6) |
|--|------|--------------|----------------------------|
| Bénéfice net | | 322,2 | 574,7 |
| Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts | 20 | (5,5) | 3,0 |
| Résultat étendu | | 316,7 | 577,7 |

Se reporter aux notes complémentaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ASSOCIÉS

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (en millions de dollars) | Notes | Capital des associés | Surplus d'apport | Bénéfices accu- mulés | Distri- butions déclarées aux porteurs de parts | Bénéfices non répartis | Cumul des autres éléments du résultat étendu | Total de l'avoir des associés |
|--|-------|----------------------------|---------------------|-----------------------------|--|------------------------------|--|--|
| Solde au 31 décembre 2007, montant redressé | | 1 548,0 | 0,2 | 734,0 | (611,4) | 2 873,2 | (37,2) | 4 506,8 |
| Bénéfice net | | — | — | 322,2 | — | — | — | 322,2 |
| Émission de parts de société en commandite de catégorie 2 lors d'un regroupement d'entreprises | 2, 17 | 513,5 | — | — | — | — | — | 513,5 |
| Distributions déclarées sur : | | | | | | | | |
| Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 | | — | — | — | (81,5) | — | — | (81,5) |
| Parts de société en commandite de catégorie 2 | | — | — | — | (372,8) | — | — | (372,8) |
| Charge liée aux options sur actions | | — | 0,2 | — | — | — | — | 0,2 |
| Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts | 20 | — | — | — | — | — | (5,5) | (5,5) |
| Solde au 31 décembre 2008 | | 2 061,5 | 0,4 | 1 056,2 | (1 065,7) | 2 873,2 | (42,7) | 4 882,9 |

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (en millions de dollars) | Notes | Capital des associés | Surplus d'apport | Bénéfices accu- mulés | Distri- butions déclarées aux porteurs de parts | Bénéfices non répartis | Cumul des autres éléments du résultat étendu | Total de l'avoir des associés |
|--|-------|----------------------------|---------------------|-----------------------------|--|------------------------------|--|--|
| Solde au 31 décembre 2006 | | 2 008,9 | — | 158,5 | (201,1) | 2 870,3 | — | 4 836,6 |
| Bénéfice net | | — | — | 584,3 | — | — | — | 584,3 |
| Distributions déclarées sur : | | | | | | | | |
| Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 | | — | — | — | (79,1) | — | — | (79,1) |
| Parts de société en commandite de catégorie 2 | | — | — | — | (331,2) | — | — | (331,2) |
| Charge liée aux options sur actions | | — | 0,2 | — | — | 2,9 | — | 3,1 |
| Remboursement du capital-actions des associés | 17 | (460,9) | — | — | — | — | — | (460,9) |
| Ajustement de reclassement lié aux gains (pertes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | | — | — | 0,8 | — | — | (40,2) | (39,4) |
| Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts | 20 | — | — | — | — | — | 3,0 | 3,0 |
| Solde au 31 décembre 2007, montant présenté antérieurement | | 1 548,0 | 0,2 | 743,6 | (611,4) | 2 873,2 | (37,2) | 4 516,4 |
| Correction d'une erreur | 6 | — | — | (9,6) | — | — | — | (9,6) |
| Solde au 31 décembre 2007, montant redressé | | 1 548,0 | 0,2 | 734,0 | (611,4) | 2 873,2 | (37,2) | 4 506,8 |

Se reporter aux notes complémentaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

| | Notes | 2008 | 2007 (redressé, note 6) |
|---|-------|----------------|----------------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | |
| Bénéfice net provenant des activités poursuivies | | 331,9 | 310,4 |
| Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | |
| Amortissement | | 716,1 | 775,4 |
| Gain à la cession d'actifs | | (2,5) | — |
| Économie d'impôts futurs | | (14,2) | (114,0) |
| Coût net des régimes d'avantages sociaux | 9 | 70,5 | 124,3 |
| Capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi | 9 | (111,8) | (97,4) |
| Part des porteurs sans contrôle | | 131,1 | 158,9 |
| Autres | | (5,5) | (2,3) |
| Variation de l'actif et du passif d'exploitation | | 139,9 | 47,4 |
| | | 1 255,5 | 1 202,7 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Rachat de créances | 3 | (55,0) | — |
| Produit net à la vente de créances | 3 | — | 100,0 |
| Produit (remboursement) net de la dette à court terme | 13 | (8,5) | 208,2 |
| Produit net d'effets à payer à un apparenté | 24 | 4,3 | 1,9 |
| Produit de la dette à long terme | 14 | 50,0 | 994,5 |
| Remboursement de la dette à long terme | 14 | (53,8) | (1 238,5) |
| Remboursement d'obligations au titre de contrats de location-acquisition | 14 | (6,8) | (7,5) |
| Paiement aux porteurs sans contrôle | 16 | (0,4) | (4,1) |
| Règlement d'instruments financiers dérivés, montant net | 15 | — | (24,1) |
| Remboursement du capital des associés | 17 | — | (460,9) |
| Distributions versées par des filiales aux porteurs sans contrôle | 16 | (213,0) | (242,7) |
| Distributions versées | | (446,9) | (414,6) |
| | | (730,1) | (1 087,8) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Dépenses en immobilisations | | (528,8) | (541,6) |
| Produit de la vente d'immobilisations | | 3,4 | 1,7 |
| Acquisition d'entreprises, déduction faite de l'encaisse reçue | 2 | (28,2) | — |
| | | (553,6) | (539,9) |
| Diminution nette de la trésorerie provenant des activités poursuivies | | (28,2) | (425,0) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie provenant des activités abandonnées | | (5,3) | 333,7 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | | 48,1 | 139,4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin | | 14,6 | 48,1 |
| Information supplémentaire | | | |
| Intérêts versés | | 149,3 | 163,8 |
| Impôts sur les bénéfices recouvrés, montant net | | (7,1) | (4,6) |

Se reporter aux notes complémentaires.

Notes

Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.) a été établie en 2006 en vertu des lois de la province de Québec et détient les activités principales du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds). Toute utilisation des termes « nous » ou « nos/notre » fait référence à Placements Bell Aliant, s.e.c. et à ses filiales.

Nos activités sont principalement concentrées dans les services de télécommunications régionaux surtout dans le Canada atlantique, au Québec et en Ontario. Nous offrons une vaste gamme de services de communications traditionnels et novateurs de transmission de la voix et de données et un éventail de services de consultation en matière de technologies de l'information (TI), de services de gestion des infrastructures, de solutions matérielles et de solutions technologiques avancées.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

États financiers consolidés

Nous avons préparé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus (les PCGR) du Canada.

Nous consolidons les états financiers de toutes les entités que nous contrôlons. Au 31 décembre 2008, nos principales filiales incluaient Bell Aliant Communications régionales inc., Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), Innovatia Inc., Télébec, société en commandite (Télébec) et NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Toutes les opérations et tous les soldes interentités ont été éliminés à la consolidation.

Notre part des porteurs sans contrôle est constituée de la participation dans la filiale Bell Aliant, s.e.c., détenue par Bell Canada.

Chiffres correspondants

Certaines données financières correspondantes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour 2008, y compris celles liées aux activités abandonnées tel qu'il est expliqué à la note 6.

Utilisation d'estimations comptables

En vertu des PCGR du Canada, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés et les informations présentées sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours des périodes visées. Par leur nature, ces estimations et ces hypothèses comportent une incertitude relative à la mesure et par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans les présents états financiers. Nous avons recours à des estimations pour certains éléments comme les produits, les provisions pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les moins-values d'actifs, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes d'avantages sociaux des employés, les impôts sur les bénéficiaires, les frais de restructuration et autres frais, les actifs incorporels et l'écart d'acquisition. Nous utilisons également des estimations lorsque nous comptabilisons la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la suite d'un regroupement d'entreprises.

1. Principales conventions comptables (suite)

Au cours de 2008, nous avons mené des études sur la durée de vie d'une partie du matériel de télécommunications à la suite desquelles nous en avons diminué la durée de vie utile estimative, la faisant passer d'une étendue de sept à seize ans à une étendue de trois à quatorze ans. Ce changement des estimations a été appliqué prospectivement et a entraîné une augmentation de 12,0 M\$ des charges d'amortissement en 2008. L'incidence prévue de ce changement est une augmentation de 16,9 M\$ des charges d'amortissement sur une base annuelle.

Au troisième trimestre de 2008, nous avons diminué l'estimation de la créance à long terme associée à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec, la faisant passer de 44,0 M\$ à 22,3 M\$. L'estimation révisée de la créance à long terme est basée sur l'information actuellement disponible et le montant que nous pourrions recevoir pourrait différer de manière importante de l'estimation. Veuillez vous reporter à la note 11 pour de l'information supplémentaire.

Au cours du troisième trimestre de 2008, nous avons réduit de 5,6 M\$ l'estimation du passif au titre des frais de restructuration et autres frais inscrite en 2007 relativement à des initiatives visant le rendement. Comme les employés qui ont quitté avaient la possibilité de faire des choix qui pouvaient avoir une incidence sur leur indemnité de départ, le coût final des mesures de restructuration a différé de manière importante de notre estimation. Veuillez vous reporter à la note 12 pour de l'information supplémentaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours, tous étant facilement convertibles en liquidités et exposés à un risque négligeable de variation de juste valeur.

Cession de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention renouvelable d'achat et de vente, certaines créances à une fiducie de titrisation. Nous comptabilisons la vente lorsque nous cédon le contrôle sur les créances et que nous recevons un produit net en espèces de la fiducie. Les gains ou les pertes sur ces opérations ainsi que les frais d'administration du programme sont constatés dans les autres charges (produits). Le gain ou la perte calculé dépend en partie de la valeur comptable des créances cédées, qui est répartie entre les créances vendues et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de l'opération. Nous déterminons la juste valeur des créances cédées d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au moyen de la meilleure estimation faite par la direction quant aux hypothèses clés comme la durée de vie moyenne pondérée des créances et les coefficients de pertes sur créances.

Nous avons également conclu des conventions d'achat et de vente en vue d'acquérir auprès de Bell Canada certains comptes clients liés aux activités sans fil et de vendre à Bell Canada nos comptes clients liés aux activités sur fil de l'Ontario et du Québec. Nous cédon ces créances au montant facturé, moins une déduction au titre des montants en souffrance. Nos provisions normales pour créances douteuses sont faites au titre des comptes clients liés aux activités sans fil acquis.

Stocks

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2008, nous avons adopté le chapitre 3031, intitulé « Stocks », lequel a été publié par l'ICCA et établi de nouvelles normes pour l'évaluation et la constatation des stocks ainsi que pour la présentation d'informations à leur sujet. Ce changement n'a eu aucune incidence importante. Veuillez vous reporter à la note 4 pour plus d'information sur les stocks.

Les stocks représentent les produits ou le matériel achetés pour revente. Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants. Le coût du matériel important ou des éléments qui ne sont pas habituellement fongibles est déterminé selon la méthode d'identification spécifique alors que le coût de tous les autres éléments des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimatif des stocks moins la totalité des frais de vente estimatifs.

1. Principales conventions comptables (suite)

Impôts sur les bénéfices

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés de personnes et par conséquent, ce bénéfice n'est pas assujéti à l'impôt puisque le bénéfice imposable est attribué directement aux associés.

Le bénéfice gagné par l'entremise de filiales est assujéti à l'impôt. Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, les impôts sur les bénéfices tiennent compte des conséquences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs présentés aux fins de présentation de l'information financière et leur valeur fiscale, ainsi que des économies d'impôts liées aux pertes qui seront, de façon plus probable qu'improbable, réalisées et reportées au cours des exercices futurs de façon à diminuer les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur ou pratiquement en vigueur en vertu des lois au moment où les produits et les charges sous-jacents devraient être réalisés aux fins de l'impôt. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est indiquée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-valeur est enregistrée, au besoin, pour ramener les actifs d'impôts futurs au montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser.

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La plupart de nos immobilisations corporelles sont amorties à l'aide de la méthode d'amortissement par classes homogènes. Dans le cours normal de nos activités, lorsque nous mettons ces actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé. Nous révisons périodiquement la durée de vie utile estimative des actifs et, si nécessaire, nous l'ajustons. Nous calculons l'amortissement des dépenses en immobilisations en fonction de la durée de vie utile, comme suit :

| Dépenses en immobilisations | Méthode | Durée de vie utile estimative |
|---|------------------------|-------------------------------|
| Immobilisations corporelles | | |
| Bâtiments et tours | Amortissement linéaire | De 10 à 40 ans |
| Installations et matériel de télécommunications | Amortissement linéaire | De 3 à 40 ans |
| Autre matériel | Amortissement linéaire | De 3 à 20 ans |
| Actifs incorporels à durée de vie limitée | | |
| Logiciels | Amortissement linéaire | De 2 à 7 ans |
| Relations clients | Amortissement linéaire | De 9 à 30 ans |
| Contrat de licence bilatéral | Amortissement linéaire | 40 ans |
| Conventions d'itinérance | Amortissement linéaire | 4,5 ans |

Les coûts capitalisés, pour les immobilisations que nous avons construites et qui sont classées dans les installations en construction ou les logiciels en développement, comprennent les coûts, les frais de main-d'œuvre et les charges indirectes contractés. Nous ne capitalisons pas les intérêts débiteurs. Nous commençons à amortir nos installations en construction ou nos logiciels en développement lorsqu'ils deviennent opérationnels.

Nous procédons à des tests de dépréciation relativement aux dépenses en immobilisations lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que nous ne soyons pas en mesure de recouvrer leur valeur comptable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable des dépenses en immobilisations excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable.

1. Principales conventions comptables (suite)

Crédits et charges reportés

Les crédits et charges reportés comprennent essentiellement les éléments suivants et sont comptabilisés comme suit :

| | Période de comptabilisation | Poste à l'état des résultats |
|--|--|------------------------------|
| Charges reportées : | | |
| Frais liés aux contrats à long terme avec des clients comme les soumissions et les autres frais initiaux | Durée du contrat conclu avec le client | Charges d'exploitation |
| Coûts liés aux facilités de crédit à court terme et à long terme | Durée à courir des facilités d'emprunt | Autres intérêts débiteurs |
| Crédits reportés : | | |
| Produits comptabilisés d'avance | Durée du contrat conclu avec le client | Produits d'exploitation |

Avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Ces régimes comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD), des régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD), des régimes d'épargne-retraite et des avantages complémentaires de retraite, tels que l'assurance vie et l'assurance soins de santé.

RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Les coûts des RRCD et des autres régimes d'épargne-retraite sont constatés et capitalisés à mesure que les employés nous fournissent des services au cours de l'exercice.

RRPD et régimes d'avantages complémentaires de retraite

Nous comptabilisons nos obligations en vertu de ces régimes. Dans le cas des RRPD, nous soustrayons du passif et de tous les écarts actuariels reportés dans les régimes la juste valeur des actifs des régimes qui ont été investis pour capitaliser ce passif.

Le 31 décembre est la date de mesure des régimes de retraite de nos employés. Nos actuaires évaluent chaque régime au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite aux fins de capitalisation. Les plus récentes évaluations actuarielles ont été arrêtées au 31 décembre 2007. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de capitalisation seront arrêtées au 31 décembre 2008 et seront terminées en 2009.

Les coûts des prestations et avantages gagnés par les employés au titre des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite sont déterminés de façon actuarielle au moyen de ce qui suit :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, laquelle tient compte des niveaux de salaires futurs;
- les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé;
- les taux d'actualisation des régimes d'avantages sociaux, qui sont calculés en fonction des taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée ou, dans le cas de certains régimes fermés qui sont principalement constitués de membres retraités, en fonction des taux de rente courants.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les titres de participation sont évalués à une valeur axée sur la valeur de marché, et le rendement des placements (les gains et les pertes) en sus du rendement prévu est constaté dans la valeur des actifs sur une période de trois ans. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur. Le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes est fondé sur des prévisions à long terme des rendements sur le marché financier, compte tenu de la composition des actifs selon notre politique.

1. Principales conventions comptables (suite)

Le coût des services passés découlant de modifications à un régime est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs à la date des modifications. Certains de nos régimes ont des actifs ou des obligations transitoires découlant de l'adoption de nouvelles normes comptables relativement aux avantages sociaux futurs, et ces actifs ou obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs qui devraient normalement toucher des avantages en vertu des dispositions du régime.

Nous utilisons l'approche dite du couloir pour calculer les gains actuariels et pertes actuarielles qui se reflètent dans nos résultats. Cette approche consiste à déduire 10 % de l'obligation au titre des prestations, ou 10 % de la valeur axée sur la valeur de marché des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, des gains ou pertes actuariels nets non amortis. L'excédent est ensuite amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs ou l'espérance de vie moyenne des employés retraités, soit 10 ans et 23 ans, respectivement, au 31 décembre 2008 (10 ans et 23 ans, respectivement, en 2007).

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Écart d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent, à la date d'acquisition, du coût d'une entreprise acquise sur la juste valeur du montant net attribué à chaque actif acquis et à chaque passif pris en charge. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, lesquels ne sont pas amortis, incluent les marques et les licences, de télécommunications et de câblodistribution.

Nous soumettons l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Nous évaluons la perte de valeur en comparant la juste valeur de l'actif à sa valeur comptable. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, on considère que l'actif a subi une perte de valeur et l'écart est imputé aux autres charges de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

La juste valeur est fondée sur les estimations des flux de trésorerie actualisés, des facteurs externes, ou sur une combinaison de ces deux éléments. La détermination de la juste valeur exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses à la date de l'évaluation, lesquelles comportent, par leur nature, une incertitude relative à la mesure. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent comprendre la pondération d'informations internes et externes, le coût moyen pondéré du capital et les taux de croissance futurs prévus, le financement des régimes de retraite, les dépenses en immobilisations et les économies générées par les mesures favorisant la productivité.

Nous évaluons l'écart d'acquisition en deux étapes. La première étape consiste à déceler toute perte de valeur potentielle en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable, on considère que l'actif n'a pas subi de perte de valeur. Dans ce cas, la deuxième étape n'est pas nécessaire. Si la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, nous passons à la deuxième étape, qui consiste à déterminer la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables de l'unité d'exploitation afin de déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, on considère que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur.

Aucune perte de valeur n'a été décelée lors du test de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie réalisé au 31 octobre 2008.

1. Principales conventions comptables (suite)

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, en fonction de leurs modalités. Les dépenses en immobilisations engagées dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amorties conformément à leur nature. Les paiements faits en vertu des obligations découlant de contrats de location-acquisition sont portés en diminution de ces obligations, déduction faite des intérêts théoriques.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont constatés lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat sur dérivés. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur à leur constatation initiale.

Actifs et passifs financiers non dérivés

Aux fins de l'évaluation continue, nous classons les actifs et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que selon les choix et les intentions de la direction relativement à ces éléments. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs financiers est fondée sur la juste valeur ou sur le coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon leur classement.

Nos actifs et passifs financiers non dérivés sont habituellement classés et évalués comme suit :

| Poste du bilan | Classement | Évaluation subséquente |
|--|-----------------------------------|--------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Détenus à des fins de transaction | Juste valeur |
| Débiteurs | Prêts et créances | Coût après amortissement |
| Créances à long terme | Prêts et créances | Coût après amortissement |
| Effets à payer à un apparenté | Autres passifs | Coût après amortissement |
| Créditeurs et charges à payer | Autres passifs | Coût après amortissement |
| Distributions à verser | Autres passifs | Coût après amortissement |
| Dette à court terme | Autres passifs | Coût après amortissement |
| Dette à long terme, y compris la tranche à court terme | Autres passifs | Coût après amortissement |

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont généralement acquis dans le but de tirer un gain des variations à court terme du prix. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés au bénéfice net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Prêts et créances

Les prêts et créances découlent de la remise de trésorerie ou d'autres actifs par nous à un tiers en échange d'une promesse de remboursement à vue ou à une ou des dates déterminées. Les gains et les pertes sont constatés au bénéfice net de la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou a subi une perte de valeur. Les débiteurs sont soumis à un test de dépréciation chaque date de bilan et une provision pour créances douteuses est comptabilisée selon les circonstances entourant chaque compte, l'échéance des débiteurs, les tendances historiques et les conditions économiques générales. Les créances à long terme sont soumises à un test de dépréciation sur une base périodique. Lorsqu'il existe une preuve objective que ces actifs ont subi une perte de valeur, leur valeur comptable est réduite et la perte est constatée au bénéfice net de la période au cours de laquelle l'évaluation a eu lieu. La perte de valeur correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la juste valeur des flux de trésorerie estimatifs actualisés au taux d'intérêt effectif initial lié à cet actif devrait générer.

Autres passifs

Les autres passifs comprennent tous les passifs financiers autres que les dérivés ou les passifs qui ont été classés comme détenus à des fins de transaction.

1. Principales conventions comptables (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction qui sont de nature différentielle et directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou d'un passif financier sont comptabilisés de la façon suivante :

- Actifs ou passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction – Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés;
- Actifs ou passifs financiers classés comme prêts et créances ou autres passifs – Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comme il est impossible d'utiliser la méthode du taux d'intérêt effectif pour les coûts de transaction directement imputables aux facilités de crédit à court terme et à long terme, sur lesquelles des montants sont fréquemment prélevés ou remboursés, ces coûts de transaction sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des facilités de crédit.

Instruments financiers dérivés

Nous pouvons avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer notre exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Pour chaque dérivé, on détermine s'il est approprié d'appliquer la comptabilité de couverture. Lorsqu'il est possible d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès la mise en place du contrat sur dérivé afin de décrire en détail l'objectif précis en matière de gestion du risque et la stratégie à adopter pour l'opération de couverture. La description précisera l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévus couverts, le risque couvert, le type d'instrument de couverture utilisé ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité. L'instrument de couverture doit être hautement efficace afin d'atteindre son objectif, c'est-à-dire contrebalancer les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie prévus attribuables au risque couvert, dès la mise en place de la couverture et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture cesse prospectivement d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture n'est plus considéré comme une couverture efficace, qu'il est résilié ou vendu, ou à la suite de la vente ou de la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Actuellement, nos instruments financiers dérivés sont constitués de couvertures de flux de trésorerie contre l'exposition au risque de taux d'intérêt. Actuellement, nous n'utilisons pas de couvertures de la juste valeur ou liées au risque de change.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous avons recours à des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'un programme de gestion de la composition des éléments à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable de notre portefeuille d'emprunts et du coût d'emprunt global correspondant, et aux fins de la couverture du risque de taux d'intérêt relatif au refinancement futur de la dette existante ou à l'émission prévue de titres d'emprunt. Nous désignons ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie prévus liés à la dette sous-jacente. Les contrats de swaps de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés et sont comptabilisés à titre de rajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant à payer à des contreparties ou à recevoir d'elles est pris en compte à titre de rajustement des intérêts courus.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace de l'instrument dérivé utilisé à des fins de couverture, après impôts, sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu, tandis que la tranche inefficace est constatée dans les intérêts débiteurs. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants précédemment constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les intérêts débiteurs des périodes au cours desquelles la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net. Les gains et les pertes sur les instruments dérivés sont immédiatement reclassés dans les autres charges (produits) lorsque l'élément couvert est vendu ou résilié plus tôt que prévu.

1. Principales conventions comptables (suite)

Couvertures économiques

Les instruments dérivés qui constituent des couvertures économiques mais qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à leur juste valeur, et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres charges (produits).

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés (composantes d'un contrat dont les flux de trésorerie varient indépendamment du contrat hôte) sont présentés distinctement du contrat hôte non dérivé et comptabilisés à titre de dérivés à moins que certains critères ne soient respectés. Actuellement, nos contrats ne contiennent aucun dérivé incorporé important qui nécessiterait une comptabilisation et une présentation distincte.

Constatation des produits

Les produits d'exploitation sont constatés à mesure qu'ils sont réalisés, plus précisément quand les services sont fournis, quand les produits sont livrés aux clients, quand il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, quand les montants sont déterminés ou déterminables et quand le recouvrement est raisonnablement assuré.

En ce qui a trait aux ententes en vertu desquelles des sous-traitants fournissent des services à nos clients, les produits sont constatés d'après les montants facturés aux clients si nous agissons pour notre propre compte dans cette entente. Si nous agissons comme sous-traitant, nous constatons le montant net à titre de produit lorsque le service a été fourni.

Nous reportons la constatation des produits pour les paiements reçus d'avance jusqu'à ce que le service ait été fourni ou que le produit ait été livré aux clients.

Dans le cas des contrats à prix fixe, nous constatons les produits selon la méthode de la constatation au prorata des travaux, soit à mesure que les services sont fournis ou que des jalons du contrat sont atteints. S'il est déterminé pendant la durée du contrat qu'une perte sera subie, une provision pour la perte estimative est immédiatement constatée.

Dans le cas des opérations faisant intervenir des produits ou services multiples, nous établissons les unités de comptabilisation et attribuons les produits d'exploitation à chacune selon la juste valeur relative, laquelle est déterminée par la valeur de vente individuelle ou par d'autres preuves fiables. Nous appliquons alors à chaque unité de comptabilisation nos conventions de constatation des produits pertinentes.

Nous comptabilisons les produits tirés des ventes à l'égard des contrats de location-vente liés à de l'équipement à l'entrée en vigueur du contrat. Les produits financiers sont constatés sur la durée du contrat.

Résultat par part

Le résultat par part est fondé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.

Régimes de rémunération à base de parts

Certains employés sont admissibles à des régimes d'achat de parts des employés et à un régime de parts différées, lesquels sont décrits à la note 17. Une charge de rémunération est constatée pour nos cotisations aux régimes d'achat de parts des employés et au fur et à mesure que les droits des parts sont acquis en vertu de notre régime de parts différées.

1. Principales conventions comptables (suite)

Distributions

Les distributions par part que Placements Bell Aliant, s.e.c. a versées aux porteurs de parts échangeables de société en commandite sont équivalentes aux distributions par part versées aux porteurs de parts du Fonds. Les distributions à verser à nos porteurs de parts sont constatées lorsqu'elles sont déclarées.

Réglementation du secteur des télécommunications

Certaines de nos filiales, dont Bell Aliant, s.e.c., Télébec et NorthernTel, sont assujetties à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC) en vertu de la **Loi sur les télécommunications** et de la **Loi sur la radiodiffusion**. Le CRTC voit à ce que les Canadiens aient accès à des services téléphoniques et autres services de télécommunications fiables à des prix abordables. De plus, il concède les licences aux entreprises de distribution de radiodiffusion et réglemente leurs activités. Les décisions du CRTC régissent les prix que nous facturons pour certains services, principalement le service téléphonique local et d'accès, et d'autres exigences relatives à l'exploitation. La note 21 fournit d'autres renseignements sur le compte de report, mécanisme mis en œuvre dans le cadre de la décision sur le plafonnement des tarifs rendue en 2002 par le CRTC.

Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA modifie constamment certaines normes ou recommandations du **Manuel de l'ICCA**. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifierons nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

L'ICCA a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui a remplacé le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». La nouvelle norme fournit des indications sur l'évaluation, la comptabilisation et la présentation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que sur l'information à fournir à propos de ceux-ci. La norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de cette nouvelle norme aura une incidence importante sur nos activités et notre information financière.

Normes internationales de présentation de l'information financière

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (les IFRS) remplaceront les PCGR du Canada. Le Conseil des normes comptables a publié un exposé-sondage qui décrit brièvement les normes. Nous évaluons actuellement l'incidence que cette transition aura sur nos activités et notre information financière.

2 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS

Télébec et NorthernTel

Le 1^{er} janvier 2008, le Fonds nous a cédé sa participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel, contre 8 246 429 parts de société en commandite de catégorie 2 (note 17), donnant lieu à notre comptabilisation de la totalité de leur bénéfice net et à l'élimination de la part des porteurs sans contrôle qui était présentée avant cette date. La valeur de nos parts émises a été calculée au moyen d'une combinaison de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et de l'analyse des ratios cours/bénéfice de sociétés ouvertes comparables.

2. Regroupement d'entreprises et acquisitions (suite)

Étant donné que la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel n'a pas subi de modification réelle des droits de propriété, la cession a été comptabilisée à sa valeur comptable le 1^{er} janvier 2008. Le Fonds conserve une participation nominale d'une part dans Télébec ainsi que dans NorthernTel. Puisque le Fonds avait comptabilisé à la valeur de consolidation son placement dans Télébec et NorthernTel, la valeur comptable des actifs transférés et des passifs pris en charge a été établie selon leur juste valeur estimative respective le 30 janvier 2007, date à laquelle le Fonds a acquis du Fonds de revenu Bell Nordiq la participation restante de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel. La juste valeur des actifs transférés a été ajustée au titre de l'amortissement de ces actifs pour la période allant du 1^{er} février 2007 au 31 décembre 2007. La tranche restante de la contrepartie a été attribuée à l'écart d'acquisition. Cela a donné lieu à un ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs, comme suit :

(en millions de dollars)

| | |
|---|--------------|
| Actifs acquis et passifs pris en charge | |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 30,2 |
| Actifs incorporels à durée de vie limitée (note 7) | 181,9 |
| Actifs incorporels à durée de vie indéfinie (note 10) | 40,6 |
| Écart d'acquisition (note 11) | 191,8 |
| Dettes à long terme (note 14) | (2,3) |
| Part des porteurs sans contrôle (note 16) | 89,0 |
| Autres passifs à long terme | (17,7) |
| Actifs nets acquis | 513,5 |

Les immobilisations corporelles représentent essentiellement les installations et le matériel de télécommunications et les bâtiments. Les actifs incorporels à durée de vie limitée comprennent des montants de 178,4 M\$ concernant les relations clients et de 3,2 M\$ concernant les conventions d'itinérance. Le calcul de l'amortissement de ces actifs sera effectué selon les mêmes méthodes et sur les mêmes durées de vie utiles que celles de nos dépenses en immobilisations existantes pour Télébec et NorthernTel. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie comprennent des montants de 26,6 M\$ concernant les marques Télébec et NorthernTel et de 14,0 M\$ concernant les licences de télécommunications.

L'écart d'acquisition constaté relativement à ce regroupement d'entreprises n'est pas déductible aux fins fiscales.

Kenora Municipal Telephone System (KMTS)

Le 1^{er} février 2008, nous avons acquis les actifs et les activités de KMTS en contrepartie d'un montant en espèces de 27,1 M\$ et avons payé des coûts d'acquisition directs de 1,1 M\$. Depuis cette date, les résultats d'exploitation sont inclus dans nos états financiers consolidés.

Le montant de la contrepartie totale payé a été attribué aux actifs acquis et aux passifs pris en charge en fonction de leurs justes valeurs respectives le 1^{er} février 2008. Le processus de répartition exige une analyse de la valeur des relations clients, des droits contractuels acquis, des engagements contractuels et des éventualités d'ordre juridique pris en charge afin de déterminer et de comptabiliser la juste valeur de tous les actifs acquis et de tous les passifs pris en charge. Lors de l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge, la juste valeur est fondée sur les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter : les cours du marché (si disponibles), les flux de trésorerie et les taux de croissance futurs prévus, le coût de remplacement réel d'une capacité similaire pour certaines immobilisations, les taux du marché hypothétique pour ce qui est des obligations contractuelles et les taux d'actualisation appropriés. La répartition du prix d'acquisition exige également le calcul de l'actif et du passif d'impôts futurs ayant trait aux actifs acquis et aux passifs pris en charge. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs et des passifs identifiables a été attribué à l'écart d'acquisition.

2. Regroupement d'entreprises et acquisitions (suite)

La répartition du prix d'acquisition a été achevée au cours du quatrième trimestre de 2008 et a établi les actifs acquis et les passifs pris en charge suivants :

(en millions de dollars)

| | |
|---|-------------|
| Actifs acquis et passifs pris en charge | |
| Actifs à court terme | 1,2 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 10,2 |
| Actifs incorporels à durée de vie limitée (note 7) | 5,9 |
| Actifs incorporels à durée de vie indéfinie (note 10) | 1,8 |
| Écart d'acquisition (note 11) | 9,8 |
| Passifs | (0,7) |
| Actifs nets acquis | 28,2 |

Les actifs incorporels à durée de vie limitée concernent les relations clients et seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes allant de 9 à 25 ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie comprennent des montants de 1,2 M\$ concernant la marque KMTS et de 0,6 M\$ concernant les licences de télécommunications.

Lorsque nous avons terminé la répartition du coût d'acquisition au quatrième trimestre de 2008, nous avons comptabilisé un ajustement de 1,2 M\$, pour la période allant du 1^{er} février 2008 au 31 décembre 2008, qui était lié à l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie limitée.

L'écart d'acquisition constaté relativement à ce regroupement d'entreprises n'est pas déductible aux fins fiscales.

3 CESSION DE CRÉANCES

Nous avons conclu une convention d'achat et de vente de créances à rechargement auprès d'une fiducie de titrisation en vue de vendre une participation dans un groupe de créances détenues par notre filiale, Bell Aliant, s.e.c. Le groupe de créances comprend également les créances liées aux activités sans fil acquises auprès de Bell Canada s'élevant à environ 11,4 M\$ au 31 décembre 2008 (46,5 M\$ en 2007), ou à environ 3,2 % (12,6 % en 2007) de l'ensemble du groupe de créances. En juin 2007, nous avons modifié la convention afin de faire passer le montant maximal des créances que nous pouvons vendre à la fiducie de 125,0 M\$ à 220,0 M\$. Cette convention est demeurée en vigueur en 2008.

Dans le cadre de la convention de titrisation, nous sommes tenus de fournir une sûreté, qui prend actuellement la forme de créances additionnelles données en excédent du produit en espèces net reçu. Actuellement détenue par la fiducie, cette sûreté (ou ces droits conservés) nous sera restituée à l'expiration de la convention en juillet 2011. Les droits conservés sont comptabilisés dans les débiteurs.

Nous continuons de gérer ces créances et de percevoir les sommes dues, mais les droits de la fiducie relativement à la perception de ces créances, y compris les créances qui composent les droits conservés, ont priorité de rang sur nos propres droits. Nous ne comptabilisons pas d'actif ou de passif de gestion séparément des créances vendues. La fiducie et ses investisseurs n'ont aucun recours sur nos autres actifs si le débiteur est en défaut de paiement des sommes dues lorsqu'elles deviennent exigibles.

3. Cession de créances (suite)

En vertu de la convention de titrisation, la fiducie réinvestit les sommes recouvrées dans l'achat de droits additionnels liés à nos créances jusqu'à l'expiration de la convention. Pendant la durée de la convention de titrisation, nous demeurons exposés à certains risques de non-paiement qui, s'ils devaient se matérialiser, pourraient entraîner une résiliation anticipée de la convention de titrisation.

Le tableau qui suit présente les détails des créances vendues, de certains montants reçus de la fiducie ou versés à cette dernière au cours de l'exercice et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur à la date de cession :

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Fourchette de 2008 | 2008 | 2007 |
|--|-----------------------|---------|---------|
| Aux 31 décembre : | | | |
| Droits titrisés dans les créances clients | | 209,3 | 281,0 |
| Produit en espèces net | | 165,0 | 220,0 |
| Droits conservés | | 44,3 | 61,0 |
| Passif de gestion | | 0,5 | 0,7 |
| Pour les exercices terminés les 31 décembre : | | | |
| Fonds perçus réinvestis dans des ventes à rechargement | | 2,109,0 | 2,207,9 |
| Augmentation (diminution) du produit en espèces net | | (55,0) | 100,0 |
| Moyenne des créances clients gérées | | 343,5 | 291,9 |
| Perte avant impôts et honoraires de gestion | | 7,6 | 8,0 |
| Hypothèses : | | | |
| Coût moyen des fonds | 3,40 % – 5,49 % | 4,24 % | 4,74 % |
| Moyenne des comptes en souffrance – ratio | 13,67 % – 19,53 % | 15,65 % | 20,79 % |
| Moyenne des pertes sur créances nettes – ratio | 0,30 % – 0,95 % | 0,48 % | 0,87 % |
| Échéance moyenne pondérée en jours | 40 – 50 | 43 | 46 |

La sensibilité de ces hypothèses à un changement immédiat de 10 % à 20 % du montant des créances est négligeable.

4 STOCKS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le coût des stocks constaté à titre de charge d'exploitation, à l'égard des activités poursuivies, était de 27,9 M\$ (30,8 M\$ au 31 décembre 2007). Ce coût inclut une somme négligeable relative à des réductions de valeur des stocks (somme négligeable au 31 décembre 2007). Aucune réduction importante de valeur des stocks n'a fait l'objet d'une reprise au cours de la période. Une tranche des stocks de nos activités abandonnées est remise en garantie quant à diverses lignes de crédit non engagées dont le solde impayé était de néant au 31 décembre 2008 (5,7 M\$ au 31 décembre 2007) (note 13).

5 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Une charge d'impôts est constatée pour nos filiales assujetties à l'impôt. Les impôts futurs reflètent les incidences fiscales nettes des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs présentés dans les bilans de nos filiales, ainsi que l'économie découlant des pertes de nos filiales qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser et qui seront reportées aux prochains exercices afin de réduire les impôts sur les bénéfices. Les incidences fiscales des écarts temporaires en ce qui a trait à nos filiales qui donnent lieu à des tranches importantes d'actifs et de passifs d'impôts futurs sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 |
|--|----------------|----------------|
| Dépenses en immobilisations | (17,8) | (7,7) |
| Écart d'acquisition et autres actifs incorporels | (456,6) | (477,0) |
| Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi | (18,1) | (12,3) |
| Charges reportées | 22,6 | 42,3 |
| Reports de pertes prospectifs | 167,5 | 203,8 |
| Report du bénéfice tiré de la société en commandite | (116,8) | (182,8) |
| Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres d'emprunt | 3,1 | 0,8 |
| Indemnités de départ | 1,9 | 5,0 |
| Autres | 8,4 | 6,8 |
| Total des impôts futurs | (405,8) | (421,1) |

Le total des impôts futurs est composé de ce qui suit :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Actifs d'impôts futurs : | | |
| Tranche à court terme | 40,8 | 27,7 |
| Tranche à long terme | 7,1 | 7,1 |
| Passifs d'impôts futurs : | | |
| Tranche à court terme | (0,5) | (0,3) |
| Tranche à long terme | (453,2) | (455,6) |
| Total des impôts futurs | (405,8) | (421,1) |

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés en commandite. De ce fait, cette partie de notre bénéfice n'est pas assujettie à l'impôt au niveau de la société en commandite, le bénéfice imposable étant attribué directement aux associés respectifs. Ces sociétés en commandite présentent des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, lesquels sont transmis aux associés et donneraient lieu à un actif ou à un passif d'impôts futurs si les sociétés en commandite étaient assujetties à l'impôt.

5. Impôts sur les bénéfices (suite)

Le tableau suivant présente notre quote-part de ces écarts temporaires :

| Aux 31 décembre (en millions de dollars) | 2008 | 2007 |
|---|------------------|------------------|
| Écarts temporaires déductibles : | | |
| Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi | 138,0 | 141,2 |
| Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres de créance | 47,3 | 52,6 |
| Indemnités de départ | 6,3 | 12,1 |
| Autres | 11,4 | 1,8 |
| | <u>203,0</u> | <u>207,7</u> |
| Écarts temporaires imposables : | | |
| Dépenses en immobilisations | (1 280,6) | (1 301,0) |
| Charges reportées | (17,7) | (4,3) |
| | <u>(1 298,3)</u> | <u>(1 305,3)</u> |

Les principales composantes de la charge (de l'économie) d'impôts sont les suivantes :

| Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars) | 2008 | 2007 |
|---|---------------|----------------|
| Économie d'impôts exigibles | (7,6) | (9,9) |
| Charge (économie) d'impôts futurs : | | |
| Variation des écarts temporaires | (21,0) | (19,3) |
| Variation du taux d'imposition prévu par la loi | 6,8 | (94,7) |
| Économie d'impôts | <u>(21,8)</u> | <u>(123,9)</u> |

Le rapprochement du taux d'imposition prévu par la loi et du taux d'imposition réel s'effectue comme suit :

| Pour les exercices terminés les 31 décembre | 2008 | 2007 |
|--|-----------------|------------------|
| Taux d'imposition combiné prévu par la loi (y compris la surtaxe) | 33,49 % | 35,74 % |
| Intérêts créditeurs intersociétés gagnés au sein d'entités non imposables | (29,82) | (37,25) |
| Bénéfice attribué aux actionnaires sans contrôle | (13,24) | (15,92) |
| Incidence des taux futurs promulgués sur les écarts temporaires | 1,54 | (26,55) |
| Gain non imposable | 0,84 | — |
| Écart d'acquisition non déductible et amortissement des actifs incorporels | 2,77 | 4,72 |
| Autres écarts permanents | (0,52) | 3,39 |
| Taux d'imposition réel | <u>(4,94) %</u> | <u>(35,87) %</u> |

Pertes fiscales

Au 31 décembre 2008, nos filiales avaient 546,9 M\$ (640,9 M\$ en 2007) de pertes fiscales autres qu'en capital pouvant servir à réduire les bénéfices imposables dans les prochains exercices. L'économie d'impôts liée à une tranche de 510,5 M\$ (605,0 M\$ en 2007) de ces pertes a été constatée dans les actifs d'impôts futurs. Ces pertes expireront de 2011 à 2028 selon différents montants annuels. Aucune économie d'impôts n'a été constatée pour une tranche de 36,4 M\$ de ces pertes (35,9 M\$ en 2007). Les pertes au titre desquelles aucune économie d'impôts n'a été comptabilisée expireront en différents montants annuels de 2011 à 2026.

Au 31 décembre 2008, nos filiales n'avaient aucune perte en capital (néant en 2007) pouvant être reportée afin de réduire les gains en capital des exercices futurs.

6 ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale (DSA)

Le 5 août 2008, Placements Bell Aliant, s.e.c. et CAE Services professionnels (Canada) inc. (CAE) ont annoncé qu'ils avaient conclu une convention d'achat d'actifs selon laquelle CAE acquerrait notre unité DSA, dont les activités sont actuellement exercées sous la marque xwave. Le produit payé à la conclusion s'établira entre 13,0 M\$ et 13,8 M\$, selon la date réelle de conclusion, et un montant additionnel de 11,0 M\$ sera payé sous réserve de la concrétisation de certains événements, pour un prix d'achat potentiel s'établissant entre 24,0 M\$ et 24,8 M\$. Cette transaction est assujettie à certaines conditions et devrait être achevée au cours du deuxième trimestre de 2009. Par conséquent, nous avons reclassé les résultats des activités de DSA à titre d'activités abandonnées et les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie de la période précédente ont été reclassés pour refléter ce changement.

Les actifs nets de l'unité DSA ont été présentés, à leur valeur comptable, à titre d'actifs et de passifs liés aux activités abandonnées dans le bilan consolidé au 31 décembre 2008. Les principales catégories d'actifs et de passifs liés aux activités abandonnées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Au 31 décembre 2008

| | | |
|--|--|-------------|
| Actifs à court terme liés aux activités abandonnées | | |
| Débiteurs | | 14,9 |
| Paievements anticipés | | 0,1 |
| | | <u>15,0</u> |
| Actifs à long terme liés aux activités abandonnées | | |
| Immobilisations corporelles | | 0,7 |
| Actifs incorporels à durée de vie limitée | | 0,1 |
| Charges reportées | | 1,5 |
| | | <u>2,3</u> |
| Passifs à court terme liés aux activités abandonnées | | |
| Créditeurs et charges à payer | | 7,6 |
| | | <u>7,6</u> |

Atlantic Mobility Products Limited Partnership (AMP)

Il existait une entente entre AMP et Bell Canada selon laquelle AMP était le distributeur exclusif des produits de mobilité de Bell Canada dans le Canada atlantique et à laquelle Bell Canada a mis fin avec prise d'effet le 4 juillet 2008. La perte de cette entente exclusive a entraîné la disparition de nos activités de distribution de gros relatives à du matériel et à des accessoires de mobilité. Par conséquent, les résultats des activités d'AMP ont été présentés à titre d'activités abandonnées. En 2008, AMP a vendu à Bell Canada des stocks de 3,7 M\$ au coût d'origine dans le cadre de la réduction progressive de ses activités.

SalesBridge Canada Corp. (SalesBridge) et Aliant Directory Services (ADS)

En 2007, les résultats des activités de SalesBridge et d'ADS ont été présentés à titre d'activités abandonnées. SalesBridge est en voie d'être liquidée et n'exerçait aucune activité en 2008. L'actif net et les activités d'ADS ont été vendus en avril 2007.

Les états des résultats condensés en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

| Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars) | 2008 | | | 2007 | | | | |
|---|------|--------|-------|------|------|------------------|-------|-------|
| | DSA | AMP | Total | DSA | AMP | Sales- Bridge | ADS | Total |
| Produits d'exploitation | 26,8 | 50,6 | 77,4 | 26,6 | 93,5 | — | 19,8 | 139,9 |
| Charges | 25,4 | 47,3 | 72,7 | 23,3 | 85,5 | 1,0 | 7,7 | 117,5 |
| Réduction de valeur de l'écart d'acquisition (note 11) | — | 11,2 | 11,2 | — | — | — | — | — |
| Gain à la vente, montant redressé | — | — | — | — | — | — | 304,5 | 304,5 |
| Charge (économie) d'impôts | 0,4 | 2,8 | 3,2 | 0,8 | 2,2 | (0,3) | 60,2 | 62,9 |
| Parts des porteurs sans contrôle | — | — | — | — | — | (0,3) | — | (0,3) |
| Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées | 1,0 | (10,7) | (9,7) | 2,5 | 5,8 | (0,4) | 256,4 | 264,3 |

6. Activités abandonnées (suite)

Correction d'une erreur

Au cours du quatrième trimestre de 2008, nous avons déterminé que le gain à la vente d'ADS présenté au deuxième trimestre de 2007 avait été surévalué de 9,6 M\$ à la suite d'une erreur dans la valeur comptable de l'actif net d'ADS au moment de la vente. Par conséquent, les résultats financiers de 2007 ont été redressés afin de réduire de 9,6 M\$ le gain à la vente compris dans le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités abandonnées et de diminuer l'avoir des associés au début de 2008 du même montant. Ce redressement a eu pour effet de réduire le résultat net par part de base lié aux activités abandonnées de 0,07 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

7 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

| Au 31 décembre 2008 (en millions de dollars) | | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|---|----------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 24,6 | — | — | 24,6 |
| Bâtiments et tours | 604,5 | 258,3 | 258,3 | 346,2 |
| Installations et matériel de télécommunications | 7 498,3 | 4 406,7 | 4 406,7 | 3 091,6 |
| Autre matériel | 363,9 | 243,8 | 243,8 | 120,1 |
| Installations en construction | 138,0 | — | — | 138,0 |
| Matières et fournitures | 5,6 | — | — | 5,6 |
| | 8 634,9 | 4 908,8 | 4 908,8 | 3 726,1 |
| Actifs incorporels à durée de vie limitée | | | | |
| Logiciels | 467,9 | 274,5 | 274,5 | 193,4 |
| Relations clients | 2 878,4 | 295,4 | 295,4 | 2 583,0 |
| Contrat de licence bilatéral | 464,5 | 28,9 | 28,9 | 435,6 |
| Conventions d'itinérance | 12,4 | 6,1 | 6,1 | 6,3 |
| | 3 823,2 | 604,9 | 604,9 | 3 218,3 |
| | 12 458,1 | 5 513,7 | 5 513,7 | 6 944,4 |
| Au 31 décembre 2007 (en millions de dollars) | | | | |
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 24,5 | — | — | 24,5 |
| Bâtiments et tours | 572,6 | 240,1 | 240,1 | 332,5 |
| Installations et matériel de télécommunications | 7 099,7 | 3 978,4 | 3 978,4 | 3 121,3 |
| Autre matériel | 353,3 | 228,1 | 228,1 | 125,2 |
| Installations en construction | 121,1 | — | — | 121,1 |
| Matières et fournitures | 5,5 | — | — | 5,5 |
| | 8 176,7 | 4 446,6 | 4 446,6 | 3 730,1 |
| Actifs incorporels à durée de vie limitée | | | | |
| Logiciels | 443,0 | 263,8 | 263,8 | 179,2 |
| Relations clients | 2 694,1 | 172,2 | 172,2 | 2 521,9 |
| Contrat de licence bilatéral | 464,5 | 17,2 | 17,2 | 447,3 |
| Conventions d'itinérance | 9,2 | 3,1 | 3,1 | 6,1 |
| | 3 610,8 | 456,3 | 456,3 | 3 154,5 |
| | 11 787,5 | 4 902,9 | 4 902,9 | 6 884,6 |

7. Dépenses en immobilisations (suite)

En raison de l'acquisition d'une participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel ainsi que des actifs et des activités de KMTS, tel qu'il est expliqué à la note 2, nous avons comptabilisé des montants additionnels de 40,4 M\$ au titre des immobilisations corporelles et de 187,8 M\$ au titre des actifs incorporels à durée de vie limitée en 2008.

Les dépenses en immobilisations comprennent le coût des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition de 37,6 M\$ (33,0 M\$ en 2007) ainsi que l'amortissement cumulé connexe de 9,9 M\$ (8,3 M\$ en 2007).

Nous avons enregistré une charge d'amortissement totale de 514,5 M\$ pour les immobilisations corporelles et de 201,2 M\$ pour les actifs incorporels à durée de vie limitée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (523,2 M\$ et 251,7 M\$, respectivement, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007).

8 CHARGES REPORTÉES

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 |
|---|------|------|
| Frais liés aux contrats avec des clients | 1,7 | 11,7 |
| Frais d'émission de titres d'emprunt (note 1) | 2,4 | 3,5 |
| Autres | 11,8 | 12,3 |
| | 15,9 | 27,5 |

Nous avons comptabilisé une charge d'amortissement totale de 0,4 M\$ à l'égard des charges reportées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (0,5 M\$ en 2007).

9 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons à la majorité de nos employés des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris des RRCD, des RRPD, des régimes d'épargne-retraite ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite.

RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Pour la majorité des participants salariés, nos RRCD et autres régimes d'épargne-retraite exigent des cotisations patronales et des cotisations salariales allant de néant à 6 % du salaire admissible, selon le régime. Il existe, pour certains dirigeants, un RRCD qui exige des cotisations patronales allant jusqu'à 15 % du salaire admissible du dirigeant. Le coût total de ces RRCD correspond aux cotisations patronales requises et a totalisé 7,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (7,3 M\$ en 2007).

RRPD

Nos RRPD fournissent des rentes aux employés qui prennent leur retraite après avoir satisfait à certains critères d'âge et d'états de service. Les rentes varient en fonction des taux appliqués au nombre d'années de service et à la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Nos régimes de retraite sont contributifs pour certains participants et non contributifs pour d'autres, selon le régime. Tous les RRPD sont intégrés à ceux du Régime de pensions du Canada et prévoient une indexation limitée afin de protéger de l'inflation le revenu des retraités.

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Régimes d'avantages complémentaires de retraite

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite que nous offrons aux employés admissibles prenant leur retraite comprennent une assurance soins de santé, une assurance vie et certains autres avantages. Nous ne gardons pas de fonds en fiducie pour capitaliser les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Nous versons plutôt les prestations directement à la société de gestion du régime ou à l'employé retraité.

En janvier 2007, nous avons apporté à certains des régimes d'avantages complémentaires de retraite des modifications qui limiteront les prestations futures. Ces modifications ont donné lieu à une diminution de 14,8 M\$ des coûts des services passés, qui est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des employés touchés.

Composantes de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées

Le tableau qui suit résume l'état et la variation des obligations au titre des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite ainsi que des actifs des régimes pour les exercices terminés les 31 décembre :

| (en millions de dollars) | Régimes d'avantages complémentaires de retraite | | | |
|--|---|--------------|---------|---------|
| | 2008 | RRPD 2007 | 2008 | 2007 |
| Obligations au titre des régimes : | | | | |
| Obligation au titre des prestations constituées au début | 2 964,3 | 2 940,6 | 208,3 | 220,3 |
| Cotisations salariales au titre des services rendus | 4,2 | 4,3 | — | — |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 62,1 | 64,6 | 2,2 | 2,5 |
| Intérêt sur l'obligation | 161,1 | 154,6 | 11,2 | 10,9 |
| Coûts des services passés liés aux modifications de régimes | — | — | — | (14,8) |
| (Gains actuariels) pertes actuarielles | (171,4) | (88,5) | 4,0 | (3,4) |
| Transferts provenant d'autres régimes | — | 9,5 | — | — |
| Prestations versées à partir des régimes | (120,2) | (120,8) | (7,4) | (7,2) |
| Obligation au titre des prestations constituées à la fin | 2 900,1 | 2 964,3 | 218,3 | 208,3 |
| Actifs des régimes : | | | | |
| Juste valeur des actifs des régimes au début | 2 516,7 | 2 443,8 | — | — |
| Rendement réel des actifs des régimes | (282,1) | 89,7 | — | — |
| Prestations versées à partir des régimes | (120,2) | (120,8) | (7,4) | (7,2) |
| Cotisations salariales au titre des services rendus au cours de l'exercice | 4,2 | 4,3 | — | — |
| Transferts provenant d'autres régimes | — | 9,5 | — | — |
| Cotisations patronales en espèces aux régimes | 104,4 | 90,2 | 7,4 | 7,2 |
| Juste valeur des actifs des régimes à la fin | 2 223,0 | 2 516,7 | — | — |
| Déficit des régimes à la fin | (677,1) | (447,6) | (218,3) | (208,3) |
| Pertes actuarielles non amorties | 823,8 | 587,8 | 47,9 | 47,0 |
| Coûts des services passés non amortis | 52,8 | 58,3 | (52,1) | (60,2) |
| (Actif) obligation transitoire non amorti(e) | — | (3,0) | — | 0,8 |
| Provision pour moins-value | — | (21,4) | — | — |
| Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin | 199,5 | 174,1 | (222,5) | (220,7) |
| Actif au titre des prestations constituées | 398,9 | 363,9 | — | — |
| Passif au titre des prestations constituées | (199,4) | (189,8) | (222,5) | (220,7) |

En date du 7 juillet 2006, nous avons créé un nouveau RRPD pour nos employés ayant été mutés de Bell Canada. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime relatifs aux services passés gagnés dans le cadre de la participation au régime de retraite de Bell Canada sont incluses dans l'actif et l'obligation au titre des prestations constituées des RRPD présentés dans le tableau précédent. Les valeurs de transfert des actifs ont été calculées selon les modalités convenues, mais le transfert des

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

actifs du régime de retraite de Bell Canada n'a pas encore été approuvé par les autorités de réglementation. Également, le 1^{er} janvier 2005, certains gestionnaires et employés syndiqués sont passés des RRCD aux RRPD, avec les prestations pour services passés. Nous avons constaté les actifs des RRCD de ces employés et l'obligation correspondante à titre de transferts provenant des RRCD, mais nous attendons l'approbation des autorités de réglementation relativement aux modifications de régimes et aux transferts des actifs correspondants.

Chacun de nos RRPD se retrouve en déficit puisque leurs obligations au titre des prestations constituées excèdent la juste valeur des actifs des régimes. Par conséquent, le tableau précédent reflète également les valeurs globales des RRPD en déficit.

Coût net des régimes d'avantages sociaux

Le tableau suivant présente les composantes du coût net des régimes d'avantages sociaux :

| Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars) | RRPD | | Régimes d'avantages complémentaires de retraite | |
|--|-------------|--------------|--|------------|
| | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 62,1 | 64,6 | 2,2 | 2,5 |
| Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées | 161,1 | 154,6 | 11,2 | 10,9 |
| Rendement réel des actifs du régime | 282,1 | (89,7) | — | — |
| (Gains actuariels) pertes actuarielles | (171,4) | (88,5) | 4,0 | (3,4) |
| Coûts des services passés liés aux modifications de régimes | — | — | — | (14,8) |
| Composantes du coût des avantages sociaux futurs, avant prise en compte de la nature à long terme du coût | 333,9 | 41,0 | 17,4 | (4,8) |
| Insuffisance du rendement réel par rapport au rendement prévu | (441,5) | (65,9) | — | — |
| Report de montants réalisés au cours de l'exercice : | | | | |
| Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les obligations au titre des prestations constituées | 171,4 | 88,5 | (4,0) | 3,4 |
| Coûts des services passés liés aux modifications de régimes | — | — | — | 14,8 |
| Amortissement des montants reportés : | | | | |
| Coûts des services passés | 5,5 | 5,5 | (8,1) | (7,9) |
| Pertes actuarielles nettes | 15,7 | 26,4 | 1,6 | 2,3 |
| (Actif) obligation transitoire | — | (0,6) | — | 0,2 |
| Rajustements visant à tenir compte de la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs | (248,9) | 53,9 | (10,5) | 12,8 |
| Augmentation (diminution) de la provision pour moins-value | (21,4) | 21,4 | — | — |
| Coût net des régimes d'avantages sociaux | 63,6 | 116,3 | 6,9 | 8,0 |

Hypothèses

L'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et du coût net annuel des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite nécessite des calculs actuariels. Nous posons plusieurs hypothèses qui servent aux calculs actuariels. Les principales hypothèses sont les suivantes :

| | 2008 | 2007 |
|--|--------|--------|
| Taux d'actualisation à la fin de l'exercice | 5,50 % | 5,50 % |
| Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent | 5,50 | 5,30 |
| Taux de rendement prévu des actifs des régimes | 6,30 | 6,70 |
| Taux de croissance des salaires | 3,00 | 3,00 |
| Taux de croissance du coût des soins de santé par participant pour les cinq premières années | 10,00 | 8,00 |
| Taux de croissance du coût des soins de santé par participant par la suite | 4,50 % | 4,50 % |

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Le taux d'actualisation correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de nos différents RRPD et régimes d'avantages complémentaires de retraite. Certains de nos régimes sont principalement constitués d'employés en service et d'autres de membres retraités seulement. Nos RRPD ne peuvent accueillir de nouveaux membres. Pour les régimes qui sont principalement constitués d'employés en service, le taux d'actualisation est fondé sur les taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée. Dans le cas des régimes qui sont constitués de membres retraités seulement, le taux d'actualisation est fondé sur les taux de rente courants. Ces facteurs démographiques ont aussi une incidence sur les politiques de placement de l'actif des régimes et, par conséquent, sur le taux de rendement prévu de celui-ci. Au 31 décembre 2008, nos différents régimes étaient actualisés à des taux qui variaient entre 4,25 % et 7,00 % (entre 5,30 % et 5,60 % au 31 décembre 2007). Les gains actuariels nets de 167,4 M\$ en 2008 sont principalement liés aux modifications apportées à nos hypothèses à l'égard du taux d'actualisation au 31 décembre 2008. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, nous avons utilisé des taux de rendement prévus sur les différents portefeuilles de l'actif des régimes qui variaient entre 5,25 % et 7,50 % (entre 6,00 % et 7,50 % en 2007).

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées et le montant du coût net des régimes d'avantages sociaux que nous comptabilisons pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont sensibles aux hypothèses que nous formulons et utilisons dans nos calculs. Le tableau suivant indique l'incidence estimative sur la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur le coût net annuel des régimes d'avantages sociaux dans le cas d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation, du taux de rendement prévu des actifs des régimes et du taux de croissance des salaires. Le tableau montre aussi la sensibilité d'une variation de 1,0 point de pourcentage de la croissance hypothétique du coût des soins de santé par participant.

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Hypothèse | Variation du taux | RRPD | | Régimes d'avantages complémentaires de retraite | |
|---|------------------|-------------------|------------|------|---|--------------|
| | | | Obligation | Coût | Obligation | Coût |
| Taux d'actualisation | 4,25 % – 7,00 % | +/-0,25 % | 94,0 | 3,0 | 7,0 | — |
| Taux de rendement prévu des actifs des régimes | 5,25 – 7,50 | +/-0,25 | — | 6,0 | — | — |
| Taux de croissance des salaires | 3,00 | +/-0,25 | 17,0 | 1,0 | — | — |
| Taux de croissance du coût des soins de santé par participant | 4,50 % – 10,00 % | +1,00 -1,00 % | — | — | 26,0 (22,0) | 1,0 (1,0) |

Placement des actifs des RRPD

Notre politique de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de trouver un équilibre entre la sécurité des fonds et les objectifs de croissance à long terme des actifs. Nous nous efforçons de maximiser le rendement à long terme tout en conservant un niveau de variabilité cible de surplus et de capitalisation. La politique de répartition des actifs incluait les objectifs et les répartitions réelles suivants aux 31 décembre :

| Catégorie d'actifs | Pondération cible | Pourcentage des actifs des régimes | |
|--|-------------------|------------------------------------|-------|
| | | 2008 | 2007 |
| Obligations/titres à revenu fixe canadiens | 55 % – 65 % | 63 % | 59 % |
| Titres de participation canadiens | 10 – 15 | 10 | 15 |
| Titres de participation étrangers | 25 – 30 | 27 | 26 |
| Total | | 100 % | 100 % |

La politique de répartition des actifs tient compte de nombreux facteurs, notamment les ratios de capitalisation et les données démographiques des régimes, la tolérance à la fluctuation des valeurs de marché, la diversification du portefeuille et le taux de rendement ciblé à long terme des actifs. Le risque de taux de change est inhérent à la politique de répartition des actifs, et les fluctuations du change peuvent avoir une forte incidence sur le rendement en dollars canadiens du portefeuille, surtout sur de courtes périodes. Notre politique consiste à couvrir une tranche de notre exposition au risque de change dans les portefeuilles d'actifs.

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Pour la période de dix ans terminée le 31 décembre 2008, le taux de rendement moyen pondéré de nos RRPD s'est établi à 5,2 % par année (7,2 % au 31 décembre 2007).

Nos portefeuilles ne peuvent être directement constitués de parts du Fonds ni d'instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. Par contre, nos portefeuilles sont constitués de parts dans des fonds indiciaires qui peuvent détenir des parts du Fonds ou des instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. étant donné que ces titres sont inclus dans les indices.

La valeur totale de nos titres et de ceux de nos émetteurs liés détenus directement ou indirectement dans nos portefeuilles s'établissait comme suit :

| Aux 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire) | 2008 | | 2007 | |
|--|-------------------------|--|-------------------------|--|
| | Valeur approximative | Pourcentage approximatif du total de l'actif des régimes | Valeur approximative | Pourcentage approximatif du total de l'actif des régimes |
| Actifs des régimes détenus | | | | |
| Actions ordinaires de BCE Inc. (« BCE ») | 4,4 | 0,20 % | 4,1 | 0,20 % |
| Débentures de BCE et de Bell Canada | 4,8 | 0,20 | 7,4 | 0,30 |
| Titres du Fonds ou de Bell Aliant, s.e.c. détenus indirectement | 0,4 | — | 1,3 | — |
| | 9,6 | 0,40 % | 12,8 | 0,50 % |

Cotisations aux régimes d'avantages

Nous sommes responsables de la capitalisation adéquate de nos RRPD. Les cotisations requises aux termes des régimes enregistrés sont versées dans un fonds en fiducie qui sert à payer les prestations en vertu des régimes. Ces cotisations sont déterminées d'après les évaluations actuarielles et reflètent les hypothèses actuarielles à l'égard des rendements futurs des placements, des projections salariales et des prestations au titre des services futurs. Nous capitalisons les RRPD enregistrés au moyen de cotisations égales ou supérieures à celles qui sont indiquées dans les règles et règlements de capitalisation régissant ces régimes. Une tranche de la capitalisation de nos RRPD provient de l'achat de lettres de crédit (note 13) détenues en fiducie au nom des régimes.

Les RRPD et RRCD pour les dirigeants et les régimes d'avantages complémentaires de retraite ne sont pas des régimes de retraite enregistrés. Nous capitalisons les paiements en vertu de ces régimes directement lorsque les prestations sont versées. Certaines prestations au titre des RRPD et RRCD pour les dirigeants sont garanties par des lettres de crédit (note 13) détenues en fiducie au nom des dirigeants désignés actuels et retraités.

Nos cotisations aux RRPD et aux RRCD ainsi qu'aux régimes d'avantages complémentaires de retraite ont été effectuées comme suit :

| Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars) | 2008 | 2007 |
|--|-------|-------|
| Cotisations au titre des RRPD | 104,4 | 90,2 |
| Cotisations au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite | 7,4 | 7,2 |
| Capitalisation des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite | 111,8 | 97,4 |
| Cotisations aux RRCD | 7,9 | 7,3 |
| Cotisations totales | 119,7 | 104,7 |

10 ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 |
|--------------------------------|--------------|-------------|
| Marques Télébec et NorthernTel | 72,8 | 46,2 |
| Marque KMTS | 1,2 | — |
| Licences de télécommunications | 35,5 | 20,9 |
| Licences de câblodistribution | 15,7 | 15,7 |
| | 125,2 | 82,8 |

En 2008, à la suite de l'acquisition de la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel ainsi que des actifs et des activités de KMTS, tel qu'il est expliqué à la note 2, nous avons comptabilisé un montant additionnel de 42,4 M\$ lié aux marques Télébec, NorthernTel et KMTS ainsi qu'aux licences de télécommunications au titre des actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

11 ÉCART D'ACQUISITION

(en millions de dollars)

| | |
|--|----------------|
| Écart d'acquisition au 31 décembre 2006 | 5 446,2 |
| Attributions aux actifs et aux passifs découlant de la conclusion de la répartition finale du coût d'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi que du Groupe Bell Nordiq inc. | (2 891,7) |
| Écart d'acquisition au 31 décembre 2007 | 2 554,5 |
| Acquisition d'une participation dans Télébec et NorthernTel (note 2) | 191,8 |
| Acquisition des actifs et des activités de KMTS (note 2) | 9,8 |
| Réduction de valeur liée à l'écart d'acquisition d'AMP | (11,2) |
| Variation de l'estimation de la valeur de la créance à long terme à recevoir de Bell Canada | 21,7 |
| Écart d'acquisition au 31 décembre 2008 | 2 766,6 |

Durant le premier trimestre de 2008, après que Bell Canada nous a avisés de son intention de cesser d'utiliser AMP comme distributeur exclusif de ses produits de téléphonie mobile dans le Canada atlantique, nous avons évalué la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à AMP. Une charge pour perte de valeur de 11,2 M\$ a été comptabilisée, laquelle a réduit à néant la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à AMP. Comme le décrit la note 6, AMP a été reclassée à titre d'activités abandonnées.

Les discussions sont toujours en cours avec Bell Canada à propos d'une créance à long terme qui nous est due relativement à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec. L'estimation de la créance à long terme reflète l'incidence sur nos produits d'exploitation d'une décision prise par le CRTC en 2006, en vertu de laquelle Bell Canada a réduit les frais de services dans certaines régions. Certaines de ces réductions ont affecté les comptes de clients que nous avons acquis. Nous avons réduit l'estimation de la créance à long terme au cours du troisième trimestre de 2008, la faisant passer de 44,0 M\$ à 22,3 M\$, et nous avons augmenté l'écart d'acquisition (note 24). La créance à long terme de Bell Canada est fondée sur une estimation des réductions de taux, lesquelles n'ont pas encore été fixées définitivement par le CRTC et qui pourraient différer des estimations actuelles. Une fois les réductions de taux fixées définitivement par le CRTC, la créance à long terme de Bell Canada sera ajustée en conséquence et le montant pourrait différer de manière importante des estimations actuelles.

12 FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS

En 2007, nous avons estimé et comptabilisé des frais de restructuration avant impôts d'un montant de 27,4 M\$ ayant trait aux coûts engagés pour faire progresser les initiatives visant le rendement de l'organisation jusqu'en 2008. Puisque les employés qui ont quitté avaient la possibilité de faire des choix qui ont eu une incidence sur leur indemnité de départ et que des frais de rationalisation de biens immeubles ont été engagés, au cours du troisième trimestre de 2008, nous avons diminué de 5,6 M\$ le coût estimatif des initiatives de restructuration de 2007 afin de refléter le coût final.

En 2008, nous avons inscrit un montant de 5,6 M\$ en indemnités et avantages liés au départ relativement au départ annoncé d'un cadre supérieur. Nous avons également poursuivi nos initiatives en matière de productivité organisationnelle, ce qui a donné lieu à une charge de restructuration avant impôts de 60,7 M\$. La charge comprend un montant de 54,2 M\$ en indemnités et avantages liés au départ ainsi qu'un montant de 6,5 M\$ en frais de rationalisation de biens immeubles.

Le passif au titre des frais de restructuration et autres frais inclus dans les créditeurs et charges à payer se détaille comme suit :

| Aux 31 décembre (en millions de dollars) | 2008 | 2007 |
|---|--------|-------|
| Passif au début | 22,8 | 4,0 |
| Frais de restructuration et autre frais : | | |
| Frais liés aux employés | 59,8 | 23,1 |
| Frais liés aux biens immeubles | 6,5 | 4,3 |
| Modification de l'estimation des frais de restructuration de 2007 | (5,6) | — |
| | 60,7 | 27,4 |
| Paiements en espèces | (18,4) | (8,6) |
| Passif à la fin | 65,1 | 22,8 |

Le passif au titre des frais de restructuration et autres frais ayant trait aux coûts liés aux employés devrait être dépensé en 2009. Les frais de rationalisation de biens immeubles seront réduits à mesure que les frais liés à l'inutilisation de locaux et autres frais liés aux biens immeubles seront engagés.

13 DETTE À COURT TERME

Nous disposons des facilités d'exploitation suivantes :

| Aux 31 décembre (en millions de dollars) | 2008 | 2007 |
|---|---------|---------|
| Lignes de crédit engagées : | | |
| Facilités d'exploitation renouvelables | 551,0 | 576,0 |
| Facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite | 450,0 | 450,0 |
| Facilités de lettres de crédit réservées | 168,1 | 138,0 |
| Lignes de crédit d'exploitation non engagées : | | |
| Facilités d'exploitation remboursables à vue | 16,0 | 17,0 |
| Total des facilités d'exploitation | 1 185,1 | 1 181,0 |

Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit d'exploitation incluent un montant de 1,0 M\$ au titre des activités abandonnées (12,0 M\$ au 31 décembre 2007).

Nous maintenons un programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$. Nous nous assurons de disposer, en tout temps, d'une tranche non prélevée suffisante en vertu de nos facilités d'exploitation renouvelables pour soutenir le papier commercial émis et en cours.

13. Dette à court terme (suite)

La situation de nos facilités d'exploitation se détaille comme suit :

| Aux 31 décembre (en millions de dollars) | 2008 | 2007 |
|---|---------|---------|
| Lettres de crédit et de garantie émises : | | |
| Lettres de crédit | 223,6 | 168,1 |
| Lettres de garantie | — | 2,0 |
| | 223,6 | 170,1 |
| Montants prélevés : | | |
| Facilités d'exploitation renouvelables | 193,0 | 210,0 |
| Facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite | 15,0 | — |
| Lignes de crédit d'exploitation non engagées (note 4) | — | 5,7 |
| Autres | 0,2 | 1,0 |
| Dette à court terme | 208,2 | 216,7 |
| Tranche non utilisée des facilités de crédit disponibles | 753,3 | 794,2 |
| Total des facilités d'exploitation | 1 185,1 | 1 181,0 |

Tel qu'il est expliqué à la note 4, nos facilités d'exploitation ne sont pas garanties.

Les avances sous forme d'acceptations bancaires de 208,0 M\$ (210,0 M\$ au 31 décembre 2007) en cours en vertu de nos facilités de crédit d'exploitation renouvelables et de nos facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite portent intérêt à des taux variant entre 2,19 % et 2,90 % par année et viennent à échéance entre le 8 janvier et le 30 janvier 2009.

14 DETTE À LONG TERME

| Aux 31 décembre (en millions de dollars sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Échéance | 2008 | 2007 |
|---|------------------|-------------|---------|---------|
| Effets | | | | |
| Bell Aliant, s.e.c. | 4,72 % à 6,17 % | 2011 à 2037 | 2 250,0 | 2 250,0 |
| Déventures | | | | |
| Télébec | 5,34 % à 5,75 % | 2013 à 2020 | 100,0 | 150,0 |
| NorthernTel | 6,00 % à 11,00 % | 2009 à 2020 | 44,7 | 46,8 |
| | | | 144,7 | 196,8 |
| Total – effets et déventures | | | 2 394,7 | 2 446,8 |
| À terme non renouvelable | Variable | 2009 à 2010 | 150,0 | 100,0 |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition | 4,09 % à 5,91 % | 2009 à 2017 | 24,8 | 24,1 |
| Effet à payer | 6,70 % | 2009 | 1,5 | 2,9 |
| Emprunt hypothécaire – Télébec | 12,50 % | 2011 | 2,9 | 3,1 |
| Autres | | 2009 à 2020 | 4,9 | 8,3 |
| Frais d'émission de titres d'emprunt | | | (10,1) | (11,6) |
| Total de la dette à long terme | | | 2 568,7 | 2 573,6 |
| Moins : tranche à court terme | | | 114,7 | 59,8 |
| | | | 2 454,0 | 2 513,8 |

Les taux d'intérêt de la dette à terme non renouvelable sont fonction du type d'emprunt choisi et de notre cote de crédit. Les emprunts à taux préférentiel portent intérêt au taux préférentiel annuel, tandis que les acceptations bancaires canadiennes, les emprunts TIOL américains, les lettres de crédit et les lettres de garantie portent intérêt au taux de base majoré de 0,50 % à 0,85 % par an. Ces taux peuvent varier en fonction de la notation de notre dette à long terme.

14. Dette à long terme (suite)

Les effets sont tous émis en série et certaines séries sont rachetables à notre gré avant l'échéance, aux prix, dates et conditions précisés pour chaque série. Les effets sont émis en vertu d'une déclaration de fiduciaire et ne sont pas garantis.

Les débetures de Télébec sont garanties par une hypothèque sur un terrain et des immeubles situés à Val-d'Or au Québec. Les débetures et l'emprunt à terme non renouvelable de NorthernTel ne sont pas garantis.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, nous avons effectué les opérations suivantes :

- remboursement à leur échéance de débetures de série Z de Télébec portant intérêt à 5,85 % par année de 50,0 M\$;
- prélèvement de 50,0 M\$ sur une nouvelle facilité à terme non renouvelable au moyen d'acceptations bancaires qui portent actuellement intérêt à 2,50 %;
- engagement d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition de matériel de télécommunications et d'autre matériel, pour un montant total de 7,5 M\$, portant intérêt à des taux annuels variant entre 4,26 % et 5,75 %;
- remboursement à leur échéance des montants en capital relatifs aux obligations en vertu de contrats de location-acquisition, à un emprunt hypothécaire, à un effet à payer et à une autre dette à long terme, pour un total de 10,6 M\$.
- renégociation des modalités d'une obligation à long terme de 4,3 M\$ liée à l'acquisition, en 2006, de licences d'utilisation d'un logiciel en faveur d'une entente de paiement mensuel de redevances conclue avec le fournisseur. Par conséquent, le montant a été supprimé de la dette à long terme et la valeur comptable nette correspondante des licences d'utilisation du logiciel a été retirée des actifs incorporels.

Par suite de l'acquisition de la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel, tel qu'il est décrit à la note 2, les autres emprunts à long terme de 2008 comprenaient un montant de 2,3 M\$ (5,4 M\$ en 2007) au titre de la juste valeur de marché des emprunts à long terme émis par Télébec et NorthernTel. Nous avons inscrit, au titre de l'amortissement de ces montants, un montant de 1,4 M\$ en 2008 (1,4 M\$ en 2007).

Aucuns frais d'émission de titres d'emprunt n'ont été engagés en 2008 (5,5 M\$ en 2007). Nous avons inscrit, au titre de l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt, un montant de 1,5 M\$ en 2008 (6,7 M\$ en 2007).

Le montant global des paiements que nous serons tenus d'effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices pour respecter les remboursements de capital et les échéances de notre dette à long terme ainsi que les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

| (en millions de dollars) | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Par la suite |
|----------------------------------|-------|------|-------|------|------|--------------|
| Dette à long terme | 107,8 | 53,1 | 755,4 | 5,7 | 71,3 | 1 560,7 |
| Contrats de location-acquisition | 8,4 | 7,9 | 3,4 | 0,4 | 0,4 | 4,3 |
| | 116,2 | 61,0 | 758,8 | 6,1 | 71,7 | 1 565,0 |

15 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Nous détenons des instruments du marché monétaire très liquides à titre d'équivalents de trésorerie à court terme. La politique que nous appliquons à l'égard de ces placements garantit un portefeuille hautement diversifié par émetteur et un risque de crédit minimal, étant donné que les placements sont effectués auprès d'émetteurs ayant des cotes de crédit à court terme élevées. Le risque de taux d'intérêt est limité, car tous les instruments ont une échéance de moins de 90 jours.

15. Instruments financiers dérivés (suite)

Débiteurs

Nos débiteurs liés aux clients nous exposent à un risque de crédit, mais la concentration de ce risque est réduite puisque nous avons une clientèle vaste et variée. Afin de diminuer les risques de crédit, nous avons recours à des procédés d'évaluation, d'approbation et de contrôle du crédit et maintenons des provisions pour les créances douteuses que nous évaluons régulièrement. Veuillez vous reporter aux notes 1 et 3 pour obtenir plus de détails sur la cession de créances.

Instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation. Puisque nous ne négocions pas activement d'instruments dérivés, nous ne sommes pas exposés à d'importants risques de liquidité relativement à ces derniers.

Nous sommes exposés au risque de crédit si les contreparties à nos instruments financiers dérivés sont dans l'incapacité de respecter leurs obligations. Nous prévoyons qu'elles pourront respecter leurs obligations, puisque nous ne traitons qu'avec des banques à charte canadiennes et leurs filiales. Au 31 décembre 2008, le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés était minime.

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque des taux d'intérêt fixes et variables sur notre dette en cours, et pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette existante. Les swaps de taux d'intérêt fixe-variable en cours se détaillent comme suit :

| Aux 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt fixe | 2008 | | 2007 | |
|--|------------------------|-----------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| | | Juste valeur | Montant nominal | Juste valeur | Montant nominal |
| 20 août 2010 | 4,98 % | 6,6 | 100,0 | 1,9 | 100,0 |
| 23 août 2010 | 4,98 % | 6,6 | 100,0 | 1,8 | 100,0 |
| 23 juin 2010 | 3,75 % | 2,0 | 50,0 | — | — |
| | | 15,2 | 250,0 | 3,7 | 200,0 |

En vertu de ces swaps, qui sont comptabilisés à titre de couvertures des flux de trésorerie, nous payons un taux d'intérêt fixe et nous recevons le taux d'acceptation bancaire variable, lequel est révisé chaque trimestre. Les justes valeurs sont en faveur de la contrepartie et sont comptabilisées à titre de passifs liés aux dérivés.

Au 31 décembre 2008, une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt utilisés pour évaluer nos swaps de taux d'intérêt entraînerait une diminution (augmentation) des passifs liés aux dérivés d'environ 4,4 M\$.

En 2007, nous avons réglé des swaps de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 1,25 G\$. Nous avons versé un montant de 30,5 M\$ à la contrepartie lors du règlement de swaps auxquels s'appliquait la comptabilité de couverture, lequel a été inclus dans les autres éléments du résultat étendu. Nous avons reçu un montant de 6,4 M\$ de la contrepartie lors du règlement de swaps auxquels ne s'appliquait pas la comptabilité de couverture, lequel a été inclus dans les autres charges (produits).

Dette à long terme

Les titres d'emprunt à long terme sont normalement émis à des taux d'intérêt fixes et demeurent en cours jusqu'à échéance. Par conséquent, les risques d'illiquidité et de taux d'intérêt sont considérés comme minimes. Nous gérons le risque de refinancement des dettes à long terme venant à échéance, y compris celui de la tranche à court terme de la dette à long terme, en échelonnant les dates d'échéance, en planifiant les flux de trésorerie à long terme et en maintenant l'accès à diverses facilités de crédit, y compris des facilités de crédit bancaire (note 13). Veuillez vous reporter à la note 14 pour obtenir plus de détails sur notre dette à long terme.

15. Instruments financiers dérivés (suite)

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le montant auquel des parties consentantes négociant dans des conditions normales de concurrence accepteraient d'échanger un instrument financier, selon le marché actuel des instruments et aux mêmes conditions quant au risque, au capital et aux échéances restantes. La juste valeur est fondée sur des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs aux taux de marché en vigueur. Ces estimations sont grandement influencées par les hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échéance des flux de trésorerie futurs estimatifs ainsi que les taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque. Les impôts sur les bénéfices et les autres charges qui pourraient découler de la cession de ces instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Le montant des justes valeurs ne correspond donc pas nécessairement au montant net qui serait réalisé advenant le règlement des instruments.

La valeur comptable de tous les instruments financiers se rapproche de la juste valeur, à l'exception de la dette à long terme et de la tranche à court terme de la dette, dont la valeur comptable s'établissait à 2 568,7 M\$ et la juste valeur s'établissait à 2 318,3 M\$ au 31 décembre 2008 (2 573,6 M\$ et 2 422,8 M\$, respectivement, au 31 décembre 2007).

16 PART DES PORTEURS SANS CONTRÔLE

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------------|---------|---------|
| Bell Aliant, s.e.c. | 1 662,5 | 1 740,2 |
| Télébec et NorthernTel (note 2) | — | 89,0 |
| SalesBridge (note 6) | — | 0,4 |
| | 1 662,5 | 1 829,6 |

Les distributions déclarées et versées par les filiales aux porteurs sans contrôle s'établissaient comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

| | 2008 | | 2007 | |
|------------------------|---------|-------|---------|-------|
| | Déclaré | Versé | Déclaré | Versé |
| Bell Aliant, s.e.c. | 208,9 | 208,5 | 203,1 | 202,7 |
| Télébec et NorthernTel | — | 4,5 | 40,9 | 40,0 |
| | 208,9 | 213,0 | 244,0 | 242,7 |

17 CAPITAL DES ASSOCIÉS
Autorisé

Notre capital des associés est autorisé à inclure un nombre illimité de trois catégories de parts :

- Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- Parts de société en commandite de catégorie 2;
- Parts de commandité.

17. Capital des associés (suite)

Les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1, lesquelles sont détenues par BCE et Bell Canada, sont censées être, autant que possible, l'équivalent économique de parts du Fonds. Les deux catégories de parts de société en commandite sont assorties de droits de vote et les porteurs ont droit à une quote-part égale de toutes les distributions de la société, que ce soit le bénéfice net (la perte nette), le bénéfice (la perte) imposable, le montant net des gains en capital réalisés ou d'autres montants, tout cela à la condition que, aussi longtemps que les parts du Fonds sont en circulation, les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient le droit de recevoir des distributions par part de la société, lesquelles sont égales, autant que possible, aux distributions par part versées par le Fonds aux porteurs de parts du Fonds. Les porteurs des deux catégories de parts de société en commandite ont également droit à une quote-part égale de l'actif net de la société en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci, à la condition que, aussi longtemps que les parts du Fonds sont en circulation, les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient droit à une part de liquidation par part, équivalente à une part du Fonds. Sauf indication contraire dans le contrat de société, les deux catégories de parts de société en commandite sont de rang égal et proportionnel entre elles sans préférence ou priorité. Les deux catégories de parts de société en commandite sont cessibles, sous réserve de certaines restrictions. Par ailleurs, chaque part de société en commandite échangeable de catégorie 1 peut être échangée contre une part du Fonds, à raison de une pour une.

La catégorie des parts de commandité donne droit, en priorité sur les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et les parts de société en commandite de catégorie 2, à une distribution de 0,001 % des liquidités distribuables pour toute période de distribution et à 0,001 % de l'actif net de la société en commandite en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci.

Émises et en circulation

| | Parts de catégorie 1 | | Parts de catégorie 2 | | Parts de commandité | | Total Capital déclaré |
|---|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------|
| | Nombre de parts | Capital déclaré | Nombre de parts | Capital déclaré | Nombre de parts | Capital déclaré | |
| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | | | | | | | |
| Parts au 31 décembre 2006 | 28 168 803 | 1 017,1 | 124 121 177 | 991,8 | 54 000 | — | 2 008,9 |
| Remboursement de capital | — | — | — | (460,9) | — | — | (460,9) |
| Parts au 31 décembre 2007 | 28 168 803 | 1 017,1 | 124 121 177 | 530,9 | 54 000 | — | 1 548,0 |
| Regroupement d'entreprises (note 2) | — | — | 8 246 429 | 513,5 | — | — | 513,5 |
| Parts au 31 décembre 2008 | 28 168 803 | 1 017,1 | 132 367 606 | 1 044,4 | 54 000 | — | 2 061,5 |

En 2007, nous avons effectué un remboursement de capital, d'un montant de 460,9 M\$, sur les parts de société en commandite de catégorie 2 à l'intention de la Fiducie Placements Bell Aliant.

Régimes d'achat de parts des employés

Nous possédons deux régimes d'achat de parts pour les employés admissibles. En vertu des modalités des régimes, les employés peuvent choisir chaque année d'avoir jusqu'à 10 % ou 12 % de leurs gains de base annuels retenus pour l'achat de parts du Fonds. Nous verserons également des contributions au régime au nom des participants, selon une formule prescrite fondée sur les cotisations des participants. Selon le régime auquel participe l'employé, le prix d'achat des parts du Fonds correspond à la moyenne arithmétique du cours de clôture des parts à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date du placement, inclusivement, ou au montant payé par le fiduciaire pour acheter les parts sur le marché libre. Les participants du régime reçoivent des parts supplémentaires du Fonds au lieu de recevoir des distributions en espèces du Fonds. Pour répondre aux demandes d'achat de parts des employés aux termes de ces régimes, le Fonds est autorisé à émettre sur le capital autorisé jusqu'à 2 079 527 parts additionnelles du Fonds ou peut les acheter sur le marché libre.

17. Capital des associés (suite)

Au total, 1 941 439 parts du Fonds ont été achetées sur le marché libre pour nos employés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (1 766 276 parts au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007). Une charge de rémunération de 9,6 M\$ liée aux régimes d'achat de parts des employés a été inscrite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (9,9 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007).

Régime de parts différées

Au cours de 2007, le Fonds a mis en place un régime de parts différées destiné à certains de nos dirigeants et cadres supérieurs afin de mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec la valeur totale pour les porteurs de parts. Aux termes de ce régime de parts différées, le Fonds peut attribuer à des membres admissibles du régime le nombre de parts différées déterminé à titre de prime ou relativement aux services fournis par le membre pendant l'année de l'attribution, et ce, au moment jugé opportun par le Fonds. À la date d'attribution, les parts différées attribuées aux membres seront portées au crédit de ces derniers. Les bénéficiaires des attributions ont également le droit de recevoir des parts différées supplémentaires en fonction des distributions en espèces qui auraient été reçues si la part différée avait été convertie en part du Fonds. Les droits sur les parts différées sont acquis sur une période de trois ans et sont assujettis au respect de certains critères de rendement, sauf en ce qui concerne les parts attribuées en 2006, qui n'ont pas été assujetties à des critères de rendement puisqu'elles ont été attribuées en reconnaissance du rendement en 2006. Les participants au régime peuvent recevoir une part du Fonds par part différée acquise lors de leur départ de la société ou détenir les parts différées acquises dans un compte jusqu'à la fin de la deuxième année suivant leur départ. Les bénéficiaires n'ont pas à payer un prix d'exercice sur les parts différées. Le Fonds peut émettre jusqu'à 3 559 280 parts supplémentaires du Fonds sur le capital autorisé pour effectuer les attributions requises en vertu du régime de parts différées. Les droits sur les parts différées non acquis des participants au régime sont frappés d'extinction à leur départ.

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation du régime de parts différées ainsi que des variations survenues pendant la période :

| Pour les exercices terminés les 31 décembre | 2008 | 2007 |
|--|-----------|----------|
| Parts différées en circulation au début | 794 980 | — |
| Attribuées : | | |
| Période de service allant de l'exercice 2006 à l'exercice 2008 | — | 316 717 |
| Période de service allant de mars 2007 à mars 2010 | — | 453 742 |
| Période de service allant de l'exercice 2008 à l'exercice 2010 | 431 055 | — |
| Distributions réinvesties | 106 609 | 52 581 |
| | 537 664 | 823 040 |
| Frappées d'extinction | (114 346) | (23 680) |
| Exercées | (36 340) | (4 380) |
| Parts différées en circulation à la fin | 1 181 958 | 794 980 |
| Parts différées dont les droits sont acquis à la fin | 686 145 | 108 174 |

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des 537 664 parts attribuées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'élève à 15,8 M\$ (juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des 823 040 parts différées attribuées au 31 décembre 2007 de 24,1 M\$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, une charge de rémunération de 12,9 M\$ (8,5 M\$ au 31 décembre 2007) a été comptabilisée relativement aux parts différées en circulation.

18 INFORMATION SECTORIELLE

Nos activités sont exercées au sein d'un seul secteur, défini par nos produits et services, de sorte à offrir à nos clients des services de communications intégrés. Cela reflète la façon dont nous sommes organisés et gérés pour évaluer le rendement et prendre des décisions relatives à l'attribution des ressources. Nos activités, y compris l'ensemble de nos produits d'exploitation tirés de la clientèle, de nos dépenses en immobilisations et de notre écart d'acquisition, sont concentrées au Canada.

Produits d'exploitation provenant des clients externes, par produit et service

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 |
|---|---------|---------|
| Services locaux et d'accès | 1 404,8 | 1 430,9 |
| Services interurbains | 452,3 | 474,8 |
| Services de données | 800,2 | 755,8 |
| Services de technologies de l'information | 315,3 | 262,4 |
| Services sans fil | 80,8 | 64,4 |
| Ventes de produits | 70,5 | 76,7 |
| Locations | 29,6 | 33,3 |
| Ententes de service | 31,9 | 50,7 |
| Innovatia Inc. | 24,8 | 25,8 |
| Autres produits d'exploitation | 71,8 | 78,5 |
| | 3 282,0 | 3 253,3 |

19 RÉSULTAT PAR PART

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

| | 2008 | 2007 |
|--|-------------|-------------|
| Bénéfice net lié aux activités poursuivies | 331,9 | 310,4 |
| Bénéfice net lié aux activités abandonnées | (9,7) | 264,3 |
| Bénéfice net | 322,2 | 574,7 |
| Résultat de base | | |
| Nombre moyen pondéré de parts en circulation | 159 902 068 | 152 289 979 |
| Bénéfice de base lié aux activités poursuivies | 2,08 | 2,04 |
| Bénéfice de base lié aux activités abandonnées | (0,06) | 1,73 |
| Bénéfice de base par part | 2,02 | 3,77 |

20 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les autres éléments du résultat étendu ainsi que leur incidence fiscale connexe sont présentés ci-dessous :

| Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars) | 2008 | | | 2007 | | |
|---|---------|--------|-------------|---------|--------|-------------|
| | Montant | Impôts | Montant net | Montant | Impôts | Montant net |
| Gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (11,5) | (2,5) | (9,0) | 5,0 | 0,5 | 4,5 |
| Reclassement au bénéfice net | 4,5 | 1,0 | 3,5 | (1,8) | (0,3) | (1,5) |
| Autres éléments du résultat étendu | (7,0) | (1,5) | (5,5) | 3,2 | 0,2 | 3,0 |

Le reclassement au bénéfice net représente la tranche des gains ou des pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie durant les périodes antérieures qui a été transférée dans les intérêts débiteurs au cours de l'exercice considéré.

21 ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation et contrats d'approvisionnement

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu des contrats de location-exploitation et des contrats d'approvisionnement s'établissent comme suit :

| (en millions de dollars) | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Par la suite |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------|
| Contrats de location-exploitation | 34,1 | 30,3 | 27,3 | 26,8 | 26,6 | 312,6 |
| Contrats d'approvisionnement | 359,6 | 317,7 | 302,4 | 300,0 | 291,8 | 2 174,3 |
| | 393,7 | 348,0 | 329,7 | 326,8 | 318,4 | 2 486,9 |

Les contrats d'approvisionnement se rapportent principalement aux différentes ententes liées aux systèmes informatiques et aux technologies de l'information ainsi qu'aux obligations en vertu de contrats de service, y compris les contrats entre apparentés décrits à la note 24.

Compte de report

Le compte de report de Bell Aliant, s.e.c., qui couvrait notre territoire dans le Canada atlantique, a été liquidé et fermé en 2007.

Le compte de report de Bell Canada inclut des montants qui proviennent de clients situés dans ce qui constitue maintenant notre territoire d'exploitation en Ontario et au Québec. Au 31 décembre 2008, l'engagement cumulé du compte de report de Bell Canada était estimé à 152,0 M\$. L'engagement cumulé du compte de report tient compte de la diminution du compte de report estimatif au cours du premier trimestre de 2008 relative au programme d'extension des services à large bande approuvé par le CRTC et des initiatives liées à l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Le montant récurrent dans le compte de report de Bell Canada, calculé sur une année, est estimé à 16,3 M\$. Le 30 octobre 2008, le CRTC a publié l'ordonnance de télécom 2008-305, qui exige que Bell Canada et Bell Aliant procèdent à des baisses de taux à compter du 1^{er} décembre 2008, pour les services d'accès téléphonique locaux résidentiels autonomes au sein des zones de desserte autres que celles à coût élevé, situées dans leurs zones de desserte de l'Ontario et du Québec, afin d'éliminer ce montant. Le 1^{er} décembre 2008, Bell Canada a déposé une requête en vertu de laquelle elle demande l'examen et la modification de l'ordonnance de télécom 2008-305, alléguant que sa responsabilité se limite à un montant de 11,7 M\$. Une décision du CRTC à l'égard du montant et du moment de mise en application des baisses de taux liées au compte de report est prévue au cours de la première moitié de 2009.

21. Engagements (suite)

Le CRTC a approuvé au total 102 communautés situées dans les zones de desserte de l'Ontario et du Québec de Bell Canada et de Bell Aliant dans lesquelles Bell Canada et Bell Aliant peuvent déployer le service à large bande en utilisant les fonds du compte de report de Bell Canada. En janvier 2008, le CRTC a également approuvé les initiatives proposées par Bell Canada visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Finalement, le CRTC a ordonné à Bell Canada de remettre tout solde résiduel dans son compte de report aux abonnés des services résidentiels des zones de desserte urbaines autres que celles à coût élevé, situées dans les zones de desserte de l'Ontario et du Québec de Bell Canada et de Bell Aliant.

Les questions des rabais et de l'expansion du réseau à large bande au moyen des fonds du compte de report étaient en instance devant la Cour d'appel fédérale dans le cadre de deux appels distincts interjetés par Bell Canada et certains groupes de consommateurs. Bell Canada a fait appel de la légalité de la compétence du CRTC à ordonner des rabais rétroactifs alors que les groupes de consommateurs ont fait appel de la décision de permettre l'utilisation des fonds du compte de report pour élargir la disponibilité des services à large bande. Dans une ordonnance datée du 7 mars 2008, la Cour d'appel fédérale a rejeté les appels de Bell Canada et des groupes de consommateurs. Par la suite, Bell Canada et TELUS Corporation (TELUS) ont demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada de la décision de la Cour fédérale liée aux rabais alors que les groupes de consommateurs ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision en lien avec les services à large bande. Le 25 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a donné à Bell Canada, à TELUS et aux groupes de consommateurs l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale, qui avait confirmé la décision du CRTC à propos de l'utilisation des fonds des comptes de report. Ces appels devraient être entendus le 26 mars 2009.

Sous réserve du dénouement de ces instances, nous serons touchés par ces propositions et d'autres propositions de Bell Canada visant à satisfaire à ses obligations au titre du compte de report, puisque nous avons accepté de contribuer à une partie des dépenses liées au projet de services à large bande.

Le 14 septembre 2007, le CRTC a ordonné à Télébec d'amortir sur quatre ans, en montants égaux, le manque à gagner cumulé dans son compte de report et a également approuvé l'application d'un facteur exogène de 3,0 M\$ visant le recouvrement annuel du manque à gagner récurrent. Au 31 décembre 2008, le manque à gagner cumulatif du compte de report de Télébec était évalué à 2,2 M\$ (3,0 M\$ en 2007) et le manque à gagner récurrent est maintenant évalué à 1,8 M\$ (2,2 M\$ en 2007), compte tenu de l'augmentation de taux approuvée par le CRTC le 23 juin 2008.

En raison de la nature et du nombre d'incertitudes qui subsistent quant à l'utilisation du solde accumulé dans les comptes de report, nous sommes dans l'impossibilité pour l'instant d'estimer l'incidence de la décision du CRTC sur nos résultats financiers.

22 ÉVENTUALITÉS

Les litiges en cours au 31 décembre 2008 incluait les éléments suivants :

- a) Le 9 août 2004, une action a été déposée en Saskatchewan par de nombreux présumés clients ou anciens clients des défendeurs, contre plusieurs fournisseurs canadiens de services cellulaires et sans fil, y compris une de nos sociétés prédécesseurs, Télécommunications Aliant inc. Dans la réclamation, les demandeurs alléguent, entre autres choses, une rupture de contrat, des allégations mensongères, de la négligence, de la collusion et une violation des obligations stipulées en vertu de la **Loi sur la concurrence** (Canada) relativement à certains frais d'accès aux réseaux que les défendeurs facturent à leur clientèle, et demandaient des dommages-intérêts non précisés. Le 17 septembre 2007, le tribunal a autorisé l'attestation de recours collectif des demandeurs. Nous avons fait appel de la décision autorisant l'attestation, tout comme les autres défendeurs. Le tribunal a également refusé notre requête demandant le rejet de la poursuite intentée contre nous, les litiges entre nous et nos clients n'étant pas du ressort de la Cour de la Saskatchewan, selon nous. Nous faisons également appel de cette décision. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.
- b) Le 28 novembre 2005, Ellph.com Solutions Inc. et Ellph.com Technologies Inc. ont intenté une poursuite d'environ 9,0 M\$ contre nous devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse pour la violation présumée d'une licence de logiciel. Le contrat avait été résilié par une de nos sociétés prédécesseurs, Télécommunications Aliant inc., en raison de défauts techniques perçus dans le logiciel. Cette procédure en est à l'étape des communications préalables. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.
- c) Le 26 juin 2008, une poursuite proposée en recours collectif a été déposée à la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan contre diverses compagnies de téléphone canadiennes, incluant Bell Aliant, s.e.c. relativement à la facturation de frais liés au service d'urgence 911. La poursuite allègue, entre autres choses, une rupture de contrat, de la négligence, de la collusion ainsi que la violation de devoir fiduciaire et elle affirme d'une façon générale que les défendeurs ont présenté de manière inexacte la nature des frais liés au service d'urgence 911 et que les frais perçus des clients sont excessifs. Les demandeurs réclament des dommages et intérêts non précisés. Cette affaire touche plusieurs des parties et des questions juridiques présentées dans le cadre du litige lié aux frais d'accès aux réseaux qui fait l'objet du paragraphe a) ci-dessus. Par conséquent, les parties ont provisoirement convenu de maintenir cette affaire en suspens en attendant la décision portant sur l'appel de l'ordonnance d'attestation à l'égard du litige lié aux frais d'accès aux réseaux. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.

En décembre 2008, le litige concernant la réclamation déposée par Aliant Telecom Inc. contre Voice Mobility Inc. en avril 2006 ainsi que la demande reconventionnelle déposée par Voice Mobility Inc. en novembre 2006 ont été réglés et une somme négligeable a été reçue de la part de Voice Mobility Inc.

Nous sommes parties à d'autres réclamations et litiges dans le cadre de nos activités. Bien que nous ne puissions pas prédire le dénouement des réclamations et des litiges en cours au 31 décembre 2008, la direction est d'avis qu'il n'y aura pas de répercussions importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient une indemnisation et accordent des garanties à des contreparties; ces conventions pourraient nous obliger à effectuer des paiements en raison de coûts engagés et de pertes subies par les contreparties relativement à la violation de la propriété intellectuelle, aux allégations mensongères ainsi qu'aux pertes et dommages liés à des biens. Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Bien que la majorité des conventions limitent le montant maximal que nous pourrions avoir à verser, ces sommes dépendent aussi de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne peut être déterminée de façon fiable. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces garanties.

Au 31 décembre 2008, aucune provision liée aux garanties n'avait été constituée (néant au 31 décembre 2007).

23 GESTION DU CAPITAL

Notre structure du capital inclut toutes les composantes de l'avoir des associés, la part des porteurs sans contrôle dans nos filiales contrôlées, ainsi que la dette à long terme et à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Nos objectifs en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintenir une souplesse financière afin de conserver notre aptitude à honorer nos engagements en cours et à faire les investissements nécessaires au développement futur de l'entreprise;
- procurer un accès à des flux de trésorerie suffisants pour l'exploitation de l'entreprise;
- diminuer l'incidence de la volatilité des frais de financement sur les flux de trésorerie de l'entreprise;
- optimiser le rendement offert aux porteurs de parts au moyen d'une structure du capital composée d'une combinaison de titres d'emprunt et de capitaux propres appropriée compte tenu du niveau de risque de notre entreprise.

Lorsque nous gérons notre structure du capital, nous tenons compte des variations de la conjoncture ou du niveau de risque de l'entreprise et, de temps à autre, nous examinons notre politique de distribution et pouvons la modifier, nous concluons des opérations de couverture, nous émettons ou rachetons des titres d'emprunt, nous émettons ou rachetons des parts de société en commandite ou nous générons des fonds au moyen de notre programme de titrisation de créances.

Nous utilisons le ratio de la dette nette par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) qui constitue une mesure financière non définie par les PCGR pour évaluer notre structure du capital. Ce ratio financier est calculé selon le BAIIA des douze derniers mois. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme et à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation, excluant le montant inclus dans les charges d'exploitation à l'égard du coût net des régimes d'avantages sociaux étant donné qu'une composante importante de ce coût reflète l'amortissement de coûts antérieurs. Notre objectif en matière de gestion du capital, lequel est inchangé par rapport à l'exercice précédent, est de maintenir ce ratio à 2,0:1 environ.

Notre ratio de la dette nette par rapport au BAIIA se présentait comme suit :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

| | 2008 | 2007 |
|--|----------------|----------------|
| Dette à court terme (incluant les effets à payer à un apparenté) | 214,4 | 218,6 |
| Dette à long terme, incluant la tranche à court terme | 2 568,7 | 2 573,6 |
| Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie | (14,6) | (48,1) |
| Dette nette | 2 768,5 | 2 744,1 |
| Produits d'exploitation | 3 282,0 | 3 253,3 |
| Moins : charges d'exploitation | (1 909,4) | (1 946,5) |
| Ajouter : coût net des régimes d'avantages sociaux inclus dans les charges d'exploitation | 78,3 | 131,6 |
| BAIIA | 1 450,9 | 1 438,4 |
| Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA | 1,9:1 | 1,9:1 |

Nous sommes assujettis à certaines clauses restrictives énoncées dans nos facilités de crédit bancaire, incluant le maintien d'un ratio du total de la dette par rapport au BAIIA (tel qu'il est défini dans nos facilités de crédit) d'au plus 3,0:1. En vertu d'une convention des porteurs de parts conclue avec BCE et Bell Canada, nous devons demander leur autorisation préalable si nous désirons augmenter notre ratio de la dette par rapport au BAIIA (tel qu'il est défini dans la convention des porteurs de parts) au-dessus de 2,5:1. De plus, nous sommes assujettis à un test d'émission de nouveaux titres d'emprunt en vertu de notre acte de fiducie relatif aux effets, selon lequel de nouveaux titres d'emprunt à long terme ne peuvent être émis que s'ils se traduisent par un ratio de la dette à long terme par rapport au total du capital (tel qu'il est défini dans l'acte de fiducie) de 75 % ou moins. Nous nous conformons à toutes ces clauses restrictives et nous ne sommes pas assujettis à d'autres exigences externes en matière de capital.

24 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

BCE et Bell Canada

BCE et Bell Canada détiennent 100 % de nos parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et 100 % des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. Ces parts étant échangeables en parts du Fonds, BCE et Bell Canada ont la propriété réelle et le contrôle de 44,2 % des parts diluées en circulation du Fonds au 31 décembre 2008 (44,2 % en 2007).

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration de Placements Bell Aliant, commandité, notamment le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds (après dilution totale) et que certaines ententes commerciales sont en place. En conséquence de ce droit, BCE contrôle le conseil d'administration de Placements Bell Aliant, commandité, et, par conséquent, de Placements Bell Aliant, s.e.c. Le consentement écrit de BCE est également exigé, en plus de l'approbation du conseil d'administration, avant le règlement de certaines questions ou l'exécution de certaines opérations, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des parts du Fonds (après dilution totale).

En 1999, nous avons conclu un protocole d'entente avec BCE et Bell Canada. Cette alliance stratégique à long terme décrit l'entente conclue entre BCE, Bell Canada et nous en ce qui a trait à l'offre, à la commercialisation et à la prestation de certains services de télécommunications sur une base de coopération. Ce protocole nous a donné accès à la technologie de Bell Canada, le droit exclusif d'utiliser certaines marques de commerce précises de Bell Canada sur notre territoire et une licence d'utilisation du matériel promotionnel de Bell Canada. Bell Canada a convenu de promouvoir l'utilisation et la vente de technologies et de propriétés intellectuelles que nous avons développées. Nous avons consenti à nous fournir mutuellement des services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation, de marketing, de formation et autres. Le protocole demeure toujours en vigueur pour nos activités exercées dans le Canada atlantique, sous réserve de certaines modifications qui ont été apportées au protocole à la suite de l'acquisition en 2006 des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi que du Groupe Bell Nordiq Inc.

En 2006, nous avons conclu une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada qui nous procurent une vaste gamme de services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation et des services de ressources humaines dont nous avons besoin pour exploiter les activités de télécommunications sur fil et d'accès Internet qui étaient auparavant exercées par Bell Canada dans les régions rurales de l'Ontario et du Québec (territoire central de Bell Aliant).

Ces ententes nous permettent de continuer à recevoir les services commerciaux et de télécommunications que Bell Canada nous fournissait dans le Canada atlantique avant 2006. Toute entente commerciale qui existait auparavant entre Bell Canada et nous, et qui n'a pas été modifiée ou remplacée par les ententes commerciales conclues en 2006, continue de s'appliquer. Les ententes commerciales fournissent également à Bell Canada les services de télécommunications et de soutien dont elle a besoin pour exploiter ses activités de télécommunications sans fil sur le territoire central de Bell Aliant et dans le Canada atlantique.

En 2006, nous avons aussi conclu une convention de gestion des relations commerciales avec Bell Canada qui régit nos relations commerciales générales et traite de questions comme la coopération en matière de marketing, la qualité de fournisseur primaire pour les clients, la non-concurrence et les marques. Cette convention ainsi que d'autres ententes dont il est question aux présentes modifient également certaines dispositions du protocole d'entente et prolongent la durée du protocole pour qu'elle soit conforme à celle de la présente convention.

24. Opérations entre apparentés (suite)

La convention de gestion des relations commerciales prendra fin automatiquement à la résiliation ou à l'expiration de la convention d'interconnexion et d'exploitation que nous avons conclue avec Bell Canada en 2006. Conformément à cette convention, les parties ont convenu d'interconnecter leurs systèmes respectifs de télécommunications pour l'échange du trafic de télécommunications. Cette convention, d'une durée initiale de 15 ans avec prise d'effet le 7 juillet 2006, sera automatiquement renouvelée pour des périodes consécutives de cinq ans à moins qu'un avis de non-renouvellement de quatre ans ne soit fourni par une des contreparties. La convention d'interconnexion et d'exploitation peut être résiliée pour violation importante en tout temps par une partie, a) si les parties conviennent mutuellement qu'une violation a eu lieu et qu'on n'y a pas remédié, ou b) si un tribunal ou un arbitre rend une décision finale et sans appel selon laquelle l'autre partie a violé de façon importante la convention et n'y a pas remédié à la violation dans le délai contractuel approprié.

La convention de gestion des relations commerciales et les autres ententes commerciales peuvent aussi être résiliées par Bell Canada dans l'éventualité où, sans le consentement préalable de Bell Canada, un concurrent de Bell Canada ferait l'acquisition, directement ou indirectement, de plus de 30 % de Bell Aliant, s.e.c. ou obtiendrait le contrôle de fait de ses activités. De plus, Bell Canada peut à son gré cesser de nous offrir des services advenant le cas où elle cesserait d'offrir les services correspondants à sa clientèle. En outre, Bell Canada peut, si elle le juge opportun, mettre fin à plusieurs des ententes commerciales en donnant un avis de deux ans précédant son intention de résilier l'entente commerciale en question, pourvu que cet avis ne soit pas donné avant une date fixe, qui est en général le 7 juillet 2011. De façon générale, nous sommes autorisés à résilier et à internaliser les services rendus par Bell Canada dans le territoire central de Bell Aliant au moyen d'un préavis de deux ans.

Nous avons également avec Bell Canada une entente qui prévoit l'accès mutuel à certaines des propriétés intellectuelles, en plus de nous fournir l'accès aux propriétés intellectuelles de Bell Canada en matière d'ingénierie et de réseaux. En 2006, nous avons conclu avec Bell Canada des contrats de licence de marques de commerce selon lesquels chaque partie et ses sociétés affiliées peuvent utiliser les marques de commerce de l'autre partie conformément aux modalités de la licence pendant 30 ans (droit assujéti à un renouvellement additionnel de 10 ans à la demande de la société titulaire de licence, au gré du concédant de licence).

En 2006, nous avons conclu une convention de distribution avec Bell Distribution Inc. (BDI), une filiale de Bell Canada, en vertu de laquelle BDI agit à titre d'agent des ventes et de distribution de nos services de télécommunications sur fil et d'accès Internet et de produits connexes dans le Canada atlantique et sur le territoire central de Bell Aliant. Nous avons aussi conclu une convention de distribution correspondante avec BDI en vertu de laquelle nous agissons à titre d'agent de BDI pour la distribution des services de télécommunications sans fil et par satellite ainsi que de services et de produits connexes de Bell Canada dans le même territoire.

Nous avons également conclu une entente de SI/TI avec Bell Canada, en vertu de laquelle Bell Canada nous fournit des services de technologies de l'information (TI) sur le territoire central de Bell Aliant. Dans le cadre de cette entente, les deux parties financeront ensemble un plan en vue de l'élaboration de services supplémentaires de TI à notre intention. Le montant total des dépenses en immobilisations prévues selon ce plan s'élève à 90,0 M\$. Bell Canada a accepté de financer un premier montant de 32,0 M\$ et chaque partie financera une part égale du montant restant de 58,0 M\$.

En 2008, nous avons annoncé la conclusion avec Bell Canada d'un contrat à long terme visant la prestation d'un réseau de transport amélioré reliant les sites cellulaires de Bell Mobilité dans le Canada atlantique et le territoire central de Bell Aliant. Le total de nos dépenses en immobilisations en 2008 et en 2009 s'établira à environ 50 M\$.

24. Opérations entre apparentés (suite)

Dans le cours normal des activités, nous concluons des ententes avec Bell Canada et des entités émettrices contrôlées par Bell Canada prévoyant la prestation et l'achat de services de télécommunications et d'autres services de soutien ainsi que l'achat d'immobilisations. Toutes les opérations entre apparentés sont effectuées aux valeurs d'échange suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

| | 2008 | 2007 |
|---|--------|---------|
| Produits d'exploitation | 308,8 | 328,1 |
| Pourcentage du total des produits d'exploitation | 9,41 % | 10,09 % |
| Charges d'exploitation | 480,7 | 516,6 |
| Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées : | | |
| Produits d'exploitation | 33,7 | 69,9 |
| Charges d'exploitation | 40,3 | 84,0 |
| Autres produits | — | (0,1) |
| Dépenses en immobilisations | 24,8 | 8,4 |

Les soldes auprès de Bell Canada et de ses entités contrôlées sont les suivants :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

| | 2008 | 2007 |
|---|-------|-------|
| Débiteurs : | | |
| Créances clients | 117,0 | 116,9 |
| Créances liées aux activités sans fil (note 3) | 11,4 | 46,5 |
| Paiements anticipés | 5,8 | 1,6 |
| Créance à long terme, incluant la tranche à court terme inscrite dans les débiteurs | 40,0 | 64,0 |
| Créditeurs et charges à payer | 77,3 | 120,3 |
| Distributions à verser | 24,2 | 23,5 |
| Crédits reportés | 1,6 | 4,0 |

Les débiteurs et les créditeurs et charges à payer se rapportant à Bell Canada et à des entités contrôlées par Bell Canada ne portent aucun intérêt, comportent des modalités de crédit normales et découlent de la vente des produits et de la prestation des services susmentionnés.

La créance à long terme de 22,3 M\$ (44,0 M\$ en 2007) de Bell Canada se rapporte à une contrepartie liée à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec comme il est décrit à la note 11. Le solde porte intérêt à 9,75 % par année et est exigible sur une période de 10 ans. Les créances à long terme comprennent également l'engagement de la part de Bell Canada visant le financement de dépenses en immobilisations dans le cadre du plan de prestation de services de SI/TI dont il est fait mention précédemment, d'un montant de 17,7 M\$ (20,0 M\$ en 2007).

Les distributions à payer à BCE et à Bell Canada se rapportent aux parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. et de Placements Bell Aliant, s.e.c. qu'elles détiennent. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, des distributions totalisant 289,8 M\$ (281,6 M\$ en 2007) ont été versées à BCE et à Bell Canada.

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles envers Bell Canada, qui sont compris dans les engagements présentés à la note 21, s'établissent comme suit :

| (en millions de dollars) | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Par la suite |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------|
| Obligations contractuelles | 308,8 | 291,4 | 285,4 | 285,4 | 284,8 | 2 137,7 |

24. Opérations entre apparentés (suite)

Le Fonds

Le Fonds est entièrement tributaire des distributions que nous versons à son intention pour effectuer ses propres distributions. En 2008, nous avons déclaré des distributions à son intention de 372,8 M\$, comparativement à 372,1 M\$ en 2007. Au 31 décembre 2008, un montant de 31,2 M\$ a été pris en compte dans les distributions à payer, comparativement à 28,5 M\$ au 31 décembre 2007.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente d'administration avec le Fonds en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien touchant notamment la présentation de l'information, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par les fiduciaires du Fonds pour l'administration du Fonds. L'entente comporte une durée initiale de dix ans et elle sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné. Ces services sont comptabilisés à leur valeur d'échange de 4,0 M\$ (5,5 M\$ en 2007).

Plusieurs de nos régimes de rémunération décrits à la note 17 sont fondés sur une rémunération à base de parts du Fonds. Toute charge de rémunération découlant de ces régimes est comptabilisée dans les états financiers de Placements Bell Aliant, s.e.c.

Les créiteurs et charges à payer incluent un montant net dû au Fonds de 13,6 M\$ (3,0 M\$ en 2007) comprenant les charges administratives et les régimes de rémunération à base de parts.

Le 1^{er} janvier 2008, le Fonds nous a cédé sa participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel contre 8 246 429 parts de société en commandite de catégorie 2 de Placements Bell Aliant, s.e.c. (note 2). La cession a été comptabilisée à sa valeur comptable.

Le Fonds nous prête ses liquidités excédentaires, au moyen d'une série de billets. Le Fonds exige des remboursements en fonction des besoins aux fins d'exploitation. Le billet d'un montant de 1,9 M\$ qui était à payer au Fonds au 31 décembre 2007 a été remboursé le 15 janvier 2008. Les billets émis par la suite portaient intérêt à des taux allant de 1,81 % à 4,68 % par année, et se sont traduits par des intérêts débiteurs de 0,1 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2008, un billet de 6,2 M\$ était à payer au Fonds, lequel porte intérêt au taux de 1,81 % par année et vient à échéance le 15 janvier 2009.